



# Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.13 5 octobre 1989

FRANCAIS

#### Quarante-quatrième session

#### ASSEMBLEE GENERALE

#### COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 13e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 29 septembre 1989, à 15 h 15

Trésident :M. GARBA(Nigéria)Puis :M. SAHLOUL (Vice-Président)(Soudan)Puis :M. VRAALSEN (Vice-Président)(Norvège)Puis :M. GARBA(Nigéria)

Allocution de S. E. M. Virgilio Barco Vargas, Président de la République de Colombie

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

- M. Collins (Irlande)
- M. Al-Khalifa (Bahrein)
- M. Savetsila (Thaïlande)
- M. Poos (Luxembourg)
- M. Velayati (République islamique d'Iran)
- M. Sahloul (Soudan)
- M. Kamikamica (Fidji)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ALLOCUTION DE S. E. M. VIRGILIO BARCO VARGAS, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COLOMBIE Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République de Colombie.

M. Virgilio Barco Vargas, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (înterprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République de Colombie, S. E. M. Virgilio Barco Vargas, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le <u>Président BARCO VARGAS</u> (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement de Colombie, je tiens à vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection et mes meilleurs voeux dans l'accomplissement de la tâche qui vous attend à la présidence de l'Assemblée générale des Wations Unies. Je suis certain que vous dirigerez avec succès les délibérations de cet organe qui réunit la communauté des nations. De même, je tiens à m'associer à ceux qui ont loué le magnifique travail réalisé par votre prédécesseur, S. E. M. Dante Caputo. Je voudrais par la même occasion rendre hommage aux efforts que déploie le Secrétaire génér 1, Javier Pérez de Cuéllar, pour atteindre la paix mondiale.

C'est la dernière fois que je prends la parole à l'Assemblée générale des Nations Unies en ma qualité de président de la Colombie. Cependant, ce n'est pas seulement en tant que président de la Colombie que je me présente devant vous aujourd'hui mais en tant que citoyen du monde.

C'est de la tragédie sanglante de la seconde guerre mondiale qu'est née cette organisation, dans l'espoir que les nations, agissant de concert, pourraient éviter un renouvellement de l'affrontement démentiel qui a eu lieu il y a aujourd'hui 50 ans. Malgré les efforts constants déployés par les Nations Unies partout dans le monde, l'humanité a poursuivi sur la même voie de guerre et de conflit. Paradoxalement, c'est la crainte des conséquences dévastatrices et inimaginables de la guerre nucléaire qui a permis d'éviter un nouvel affrontement mondial.

Pourtant, malgré cette fragile "paix armée", le monde est toujours en guerre. Les conflits engendrés par le dogmatisme idéologique, la pauvreté, l'injustice, les ambitions démesurées et, de nos jours, le trafic croissant de la drogue, nous ont empêchés de parvenir à la paix véritable.

Le respect de la souveraineté nationale constitue le fondement de notre philosophie tout entière et est en fait l'un des principes fondamentaux qui sous-tendent les Nations Unies. Mais il existe des phénomènes qui, outre qu'ils affectent les pays individuellement, représentent une menace puissante qui transcende les frontières. C'est notamment le cas du trafic de la drogue et du terrorisme que celui-ci engendre. Nous - la communauté mondiale réunie ici - sommes attaqués par une organisation criminelle internationale, qui foule aux pieds le principe de la souveraineté, n'a ni patrie ni frontières et pour laquelle les lois n'existent pas.

Pour relever ce défi, nous devons recourir aux valeurs suprêmes dont s'inspire la Charte de l'Organisation. Si la communauté des nations n'est pas capable de s'unir pour lutter contre ce fléau, alors on verra se propager de manière effrénée l'usage illégal de la drogue et la violence qui en découle. Je suis sûr que la Colombie vaincra les trafiquants de drogue. Mais si cet effort ne s'accompagne pas d'un engagement à l'échelle mondiale, on ne parviendra pas à la victoire finale.

Les récentes manifestations de solidarité et d'appui en faveur de la Colombie ont été pour nous un grand encouragement dans ces moments difficiles.

Nous vivons une époque particulière, mais pas moins critique que celle qui a présidé à la naissance des Nations Unies. Une nouvelle guerre mondiale a été déclarée par un agresseur qui ne respecte pas les règles traditionnelles du combat

ni les responsabilités découlant de la souveraineté nationale. L'agresseur est une organisation criminelle internationale pernicieuse extrêmement puissante et dotée de ressources énormes - une entreprise illégale qui se nourrit des revenus illicites provenant du trafic de la drogue. Comme le dit le Secrétaire général des Nations Unies dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation.

"On se rend compte maintenant que le fléau social que sont l'abus et le trafic de la drogue frappe aussi bien les pays développés que les pays en développement. Bien que la lutte contre ce fléau se soit intensifiée ces dernières années, on estime que la valeur monétaire du trafic de la drogue a récemment dépassé celle du commerce international du pétrole et n'est inférieure qu'au commerce des armes. Il est affligeant de constater que l'humanité est si profondément engagée dans le commerce de la déchéance et de la mort." (A/44/1, p. 25)

Les membres de ces cartels criminels sont originaires de divers pays mais nombre de leurs chefs sont considérés comme venant de Colombie. S'il est fort possible que certains d'entre eux soient nés dans mon pays, je tiens à déclarer tout net qu'ils ne sont Colombiens que de nom, qu'ils ne sont rien d'autre que des fugitifs internationaux, qu'ils n'ont aucune patrie et que la Colombie n'est pas leur patrie.

Ma présence aujourd'hui aux Nations Unies a également pour objet d'essayer de présenter à l'Assemblée la réalité cruelle de la guerre menée contre le trafic de la drogue. La Colombie est aux premiers rangs de la bataille. Pour nous, il n'est pas question de faire la guerre avec des mots. De nombreux Colombiens sont morts parce qu'ils étaient fermement décidés à combattre le trafic de la drogue. Il y a un mois environ, Luis Carlos Galán, l'un des dirigeants politiques les plus prestigieux de notre pays, a été assassiné. Sa mort a raffermi davantage encore la volonté de la nation et forcé le monde à se pencher sur le problème; mais bien avant cela, de nombreux Colombiens étaient déjà tombés, comme lui, victimes du trafic de la drogue. Parmi ces victimes sans nombre, on compte 12 magistrats de la Cour Suprême, un procureur général de la nation et un ministre de la justice. Des membres éminents du Congrès, des juges, des maires, des journalistes, des milliers de soldats, d'agents de police et de citoyens colombiens ont déjà sacrifié leur vie à la cause de la démocratie.

Après l'annonce, le mois dernier, des mesures exceptionnelles destinées à combattre le trafic de la droque décrétées par le Gouvernement en vertu des

pouvoirs de l'état de siège, les trafiquants de drogue ont continué et renforcé leurs pratiques terroristes. Ils se sont attaqués à des familles innocentes, assassiné aveuglément de simples passants et des petites gens, posé des bombes dans des institutions, comme par exemple le journal <u>El Espectador</u>, connu pour son attitude courageuse et extrêmement critique vis-à-vis du crime organisé. Les trafiquants de drogue, dans le but de protéger leurs activités illicites, s'efforcent de briser la volonté du peuple et d'ébranler nos plus précieuses institutions. Ecoutez bien ce que je vous dis : ils échoueront, et la Colombie, une des démocraties les plus anciennes et les plus stables d'Amérique latine, sortira renforcée de cette nouvelle épreuve.

Ces dernières semaines, nous avons remporté des victoires importantes. L'Etat s'est efforcé par tous les moyens de rompre l'échine des cartels de la drogue, sans se contenter de confisquer et de détruire un grand nombre de tonnes de cocaïne (en fait, les autorités colombiennes interceptent près de 80 % de la cocaïne qui est saisie dans le monde), mais en allant beaucoup plus loin dans l'offensive : les responsables directs de l'assassinat de Luis Carlos Galan ont été capturés. Des milliers de suspects ont été arrêtés et leurs propriétés, leurs comptes en banque, leurs usines de retraitement, leurs équipements de communication, leurs avions, leurs yachts, leurs résidences et leurs terres, d'une valeur de plusieurs millions de dollars, ont été saisis.

Cependant, toutes ces victoires ne suffiront pas à gagner cette guerre. C'est pourquoi je me trouve aujourd'hui ici. Ce n'est que par une action internationale concertée que nous pourrons terrasser le fléau du trafic de stupéfiants. Les cartels de la droque nous ont déclaré une guerre totale.

Cette déclaration de guerre est lancée contre toutes les nations, contre celles qui voient l'avenir de leur jeunesse réduit à néant du fait de la drogue et contre celles qui, comme la Colombie, voient la démocratie et leurs institutions menacées par la violence et le terrorisme. La mort que provoque ce commerce odieux ne connaît pas de frontières et aucun pays ne peut se croire à l'abri du narco-terrorisme. Il est temps que les trafiquants de stupéfiants soient dans l'impossibilité de trouver un refuge dans le monde ou un lieu où ils puissent se sentir en sécurité. Pour la communauté des nations, l'heure de la décision a sonné.

Il peut être difficile pour beaucoup ici de convenir que nous sommes plongés dans une guerre générale, estimant peut-être qu'il s'agit d'un fléau qui n'affecte que cet hémisphère. Beaucoup sont ceux qui croient que la cocaïne n'est qu'un mal des Amériques, que la drogue est produite en Amérique du Sud et se consomme en Amérique du Nord. Ceci est résolument faux car alors que nous sommes réunis ici, la pieuvre que représente le trafic de stupéfiants étend son influence en Europe et en Extrême-Orient. En recherchant de façon agressive de nouveaux marchés, elle ne respecte pas les océans, de même qu'elle s'est jouée des frontières. Là où se trouveront les consommateurs, il y aura des fournisseurs. De fait, la cocaïne n'est que l'une des manifestations les plus pernicieuses de la crise que constitue l'usage des stupéfiants et qui est beaucoup plus vaste. Ne nous y trompons pas; ce fléau nous atteint tous.

En manifestant notre solidarité en tant que communauté des nations, voici quel doit être notre plan d'action.

En premier lieu, il est indispensable de s'attaquer efficacement à la demande de drogues illégales. La consommation de stupéfiants alimente le narco-terrorisme qui constitue aujourd'hui l'une des plus graves menaces qui pèsent sur les démocraties latino-américaines. Les consommateurs de cocaïne se rendent complices de l'assassinat de mon peuple par l'organisation criminelle internationale du trafic de stupéfiants. A quelques rues de cette enceinte, dans quelque quartier résidentiel prestigieux de cette ville, un consommateur habituel de cocaïne estimera sans doute cette affirmation excessive. C'est pourtant son vice qui l'a transformé en collaborateur des assassins qui ont exécuté les nombreux juges et policiers colombiens qui ont donné leur vie pour défendre la démocratie et le droit.

Toutes les armes et toutes les tactiques auxquelles on peut avoir recours dans cette lutte s'avèrent insuffisantes si elles ne sont pas assorties d'efforts résolus pour réduire la demande. Les profits illicites sont trop importants. Je suis convaincu qu'en Colombie, nous vaincrons les trafiquants de drogue. Mais quelqu'un, quelque part, dans un autre pays, reprendra ce trafic tant qu'il sera aussi rentable. Il en a été ainsi avec la marijuana. Lorsqu'il est devenu trop coûteux pour les trafiquants d'opérer en Colombie, du fait de l'efficacité de la force publique, les commerçants du vice ont déplacé leurs cultures en Californie, à Hawaii et dans de nombreuses autres régions. La seule loi que les trafiquants de la drogue ne transgressent pas est celle de l'offre et de la demande.

Aucune société, quelle que soit sa richesse, ne peut se payer le luxe de tolérer que ses fils et ses filles s'empoisonnent avec la cocaïne, l'héroïne, la marijuana ou toute autre drogue mortelle. A cet égard, j'affirme que le plan du Président Bush destiné à lutter contre la demande constitue un premier pas dans la bonne direction.

Nous devons insister sur le fait que les drogues illégales ne sont ni admissibles ni innocentes, qu'elles soient consommées au cours des fêtes luxueuses des riches ou dans les taudis. Ceux qui ont recours à la drogue doivent comprendre que dans cette guerre, ils sont du côté de l'ennemi, alliés à ceux qui produisent et qui distribuent les stupéfiants. Je saisis cette occasion pour déclarer que nous attachons une grande importance à l'initiative de premier plan qu'a prise le

Premier Ministre du Royaume-Uni en réclamant une conférence internationale sur la réduction de la demande de stupéfiants. J'ai décidé d'accepter l'aimable invitation que me fait Madame Thatcher à intervenir sur la question lors de la session d'ouverture de cette conférence, en avril de l'année prochaine.

En deuxième lieu, les efforts visant à réduire l'offre de cocaïne dépendent eux aussi de l'efficacité de la coopération internationale pour mettre fin au commerce illégal de produits chimiques qui sont essentiels pour raffiner la droque. En général, on accorde beaucoup d'attention à la production et au traitement des stupéfiants; par exemple, on a trop insisté sur la culture des feuilles de coca dans des pays comme le Pérou et la Bolivie. Malheureusement, et par opposition, on parle peu et on fait peu de cas du contrôle relatif à la fourniture des produits chimiques utilisés pour transformer la cocaïne et qui proviennent le plus souvent d'Amérique du Nord et d'Europe; aucune de ces substances n'est fabriquée en Colombie; elles entrent toutes dans notre pays grâce à la contrebande. Le renforcement des contrôles relatifs à la fabrication et à la vente de ces produits chimiques de même qu'une sévérité accrue en matière de sanctions contre ce commerce illicite, doivent figurer sur la liste de nos plus hautes priorités. Il faut plus qu'une feuille de coca pour produire de la cocaïne; sans les produits chimiques nécessaires, les stupéfiants n'existeraient pas. Il convient d'exercer des pressions sur les industries chimiques, aussi intenses et aussi fermes que celles que l'on exerce sur les pauvres agriculteurs qui cultivent la feuille de coca.

En troisième lieu, les armes qu'utilisent les cartels de la drogue pour intimider, mutiler et assassiner mon peuple ne sont pas fabriquées en Colombie. On les achète sur le marché international, où il est possible d'acheter très facilement et tout à fait légalement les armes les plus sophistiquées. Il ne faut pas s'y tromper, ceux qui vendent des armes aux narcoterroristes sont encore plus coupables que les toxicomanes eux-mêmes pour la violence qu'engendrent les drogues. L'année dernière, la Colombie a présenté aux Nations Unies une résolution lançant un appel pour que des restrictions soient imposées à la vente d'armements, mais malheureusement, il n'a pas été possible d'arriver à un consensus entre les pays sur cette question. Nous ne pouvons pas continuer d'attendre passivement que ce commerce de la mort progresse. L'adoption de mesures spéciales pour réduire et contrôler la vente des armes aux narcotrafiquants et aux terroristes est indispensable. Je lance un appel à toutes les nations du monde pour que nous en finissions une fois pour toutes avec cette démence.

Mon gouvernement constate également avec une extrême préoccupation les activités de mercenaires étrangers qui ont entraîné et aidé les narcoterroristes en Colombie. La communauté internationale doit renforcer sa condamnation de

l'association meurtrière de mercenaires avec des terroristes et des trafiquants de drogue. Mon administration ne s'est pas contentée de condamner la présence de mercenaires étrangers sur notre territoire, elle a également criminalisé leurs activités et ordonné leur capture. Les événements qui se sont déroulés en Colombie sont un argument de poids et urgent, en faveur duquel cette assemblée devrait se prononcer et approuver la résolution interdisant ces activités criminelles.

En quatrième lieu, la coopération internationale est essentielle pour obtenir le contrôle du blanchiment de l'argent. Les cartels de la drogue dépendent d'un système financier international pour le transfert de leurs gains. De plus, une partie importante de ces revenus criminels est investie dans les pays industrialisés, sous forme de dépôts ou de titres de valeur, de placements immobiliers et d'affaires licites. Il faut que notre sens de la justice soit bien faussé si nous considérons un pauvre fermier qui nourrit sa famille en cultivant la feuille de coca comme un grand criminel tandis que nous montrons de la tolérance envers un banquier international qui se prête au transfert illégal de millions de dollars provenant de la drogue pour ceux qui vont l'utiliser dans le but de financer ces actes terroristes contre nos citoyens innocents. Si nous avons la coopération du système financier international, nous pourrons sous peu remporter de grandes victoires dans la lutte contre les narcotrafiquants.

En sinquième lieu, il est indispensable que tout pays ici présent ne ménage aucun effort pour obtenir la ratification rapide de la Convention de Vienne. Cette dernière, négociée patiemment et soigneusement pendant de longs mois, fournit les instruments nécessaires pour obtenir des actions spécifiques sur divers fronts, tels que la pénalisation de la consommation, la capture de navires transportant de la drogue en haute mer et la confiscation de biens et de propriétés. Je tiens à dire que lorsque je rentrerai dans mon pays, je présenterai la Convention de Vienne au Congrès de Colombie pour qu'il l'étudie et qu'il l'examine.

Pour que cet accord entre pays soit efficace, il doit être ratifié et appliqué par l'ensemble de la communauté des nations.

De plus, je souhaite recommander à cette assemblée deux initiatives multilatérales : la première consiste à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée de discuter tous les aspects du problème de la drogue, la consommation et la production, et d'envisager des actions urgentes comme celles

que je propose aujourd'hui. La deuxième, qui est peut-être plus rapide pour obtenir des progrès concrets, consiste à établir au niveau ministériel, un groupe international de travail sur le problème de la drogue, qui serait chargé de coordonner l'action internationale et d'en évaluer périodiquement les progrès réalisés.

Sixièmement, la santé de l'économie colombienne est fondamentale pour la stabilité politique et la vigueur des institutions démocratiques. Ainsi, la coopération économique et financière internationale devient vitale. En dépit de l'immense pouvoir de déstabilisation du trafic de la drogue, la Colombie a réussi à maintenir intacte sa volonté de lutter contre cette organisation criminelle internationale.

Je tiens à souligner que notre économie ne dépend pas des revenus du trafic illicite des stupéfiants. En Colombie, cet argent est concentré dans des activités de spéculation immobilière et de blanchissage de fonds. Sa contribution à la croissance économique est marginale. La Colombie n'est pas une narco-économie et ne le sera jamais.

Il y a trois ans, dans ma déclaration devant l'Assemblée générale, j'ai souligné qu'il était nécessaire et urgent de lutter contre la misère absolue. Depuis cette époque, mon gouvernement s'est engagé dans un plan ambitieux de changement social destiné à transformer les conditions de vie des secteurs et des régions traditionnellement marginalisées du développement. Les résultats sont déjà apparents.

En dépit de l'imposante quantité de ressources qu'exige la lutte contre le trafic de la drogue, nous ne fléchirons pas dans nos efforts de changement social et de progrès économique. Pour y parvenir, la Colombie a besoin de la coopération économique et financière internationale mais, plus encore, de mesures commerciales permettant à notre économie un accès plus étendu aux marchés des pays industrialisés ainsi que de prix justes pour nos exportations.

Le meilleur exemple de cela est le café. C'est la principale source de revenus pour les agriculteurs de Colombie. L'écroulement de l'Accord international du café signifie pour la Colombie une perte de plus de 400 millions de dollars de revenus pour l'année en cours. Pour l'ensemble des 61 pays producteurs de café, la perte annuelle dépassera les 5 milliards de dollars.

Ainsi, nous avons besoin de l'appui des Etats-Unis et d'autres pays pour que l'Accord soit renouvelé. Nous ne pouvons nous permettre d'être idéalistes et parler du remplacement de la culture du coca par des cultures licites alors qu'on sabote la principale source de revenu des agriculteurs colombiens et le produit d'exportation le plus important du pays. Il est encourageant de noter que le Président George Bush a récemment manifesté la volonté de coopérer à la recherche

de solutions aux problèmes qui ont conduit à la rupture de l'Accord du caré. Nous espérons que tous les pays intéressés comprendront eux aussi la gravité de la situation et la nécessité de raviver l'un des exemples les plus éclatants de coopération économique internationale.

L'affaiblissement du marché des produits de base ne fait qu'aggraver la crise de la dette. L'endettement extérieur est un lourd fardeau pour l'Amérique latine et il fait obstacle à la croissance économique. Plus grave encore, il renforce la misère dans laquelle vivent des millions de Latino-Américains. Nous devons donc unir nos efforts pour trouver des solutions réalistes et efficaces à ce problème vital.

Une autre lutte, qui n'est pas sans rapport avec la précédente, a attiré l'attention du monde et doit être au premier rang de nos priorités pour les années 90. Il s'agit bien sûr de la destruction des ressources naturelles et de la détérioration de notre environnement.

Comme je l'ai dit récemment à Manaos, lors de la réunion des pays membres du Traité de coopération de l'Amazone, les pays industrialisés ont une dette écologique à l'endroit de l'humanité. En moins de deux siècles, les forêts d'Europe et d'Amérique du Nord ont été rasées et la production industrielle a entraîné la pollution, les pluies acides et l'érosion de la couche d'ozone. C'est là une dette écologique contractée à l'égard des générations futures de tous les pays, qui auront à subir les conséquences de l'exploitation irréfléchie des ressources naturelles par les pays développés.

Les pays industrialisés peuvent s'acquitter de cette dette en contribuant directement à trouver des solutions de rechange écologiques pour le tiers monde, en particulier les forêts tropicales humides. Je crois que les plus hautes instances de tous les gouvernements et des Nations Unies devraient être saisies de ce problème. En Colombie, nous avons déjà réalisé de grands progrès à cet égard. Mon gouvernement a déjà gelé plus de 20 millions d'hectares de forêt tropicale humide et de réserves indiennes dans la région de l'Amazone, une superficie plus étendue que plusieurs pays d'Europe. Engageons-nous à payer cette dette écologique aux générations futures.

Si le problème des stupéfiants n'était pas prioritaire en ce moment, j'aurais parlé aujourd'hui d'une autre guerre : la lutte des pays en développement contre la misère et l'injustice sociale. Ce sont des objectifs fondamentaux auxquels il ne

faut pas renoncer. En d'autres circonstances encore, j'aurais élaboré en détail nombre de projets de développement importants que nous sommes en train de pousser. Le plus intéressant pour la communauté internationale et pour la Colombie c'est la proposition de construire un pont terrestre reliant le Pacifique et l'Atlantique via le territoire colombien. Les chemins de fer, les autoroutes et les pipelines qui doivent être construits fourniront de nouvelles connections pour le transport mondial de marchandises.

Il ne fait pas de doute que nous vivons un moment historique et que les générations futures nous jugeront sur nos actes. Dans cette guerre contre la drogue, il y a eu de nombreux héros de diverses nationalités disposés à donner leur vie pour la démocratie et pour la loi. Nombre d'entre eux sont connus mais la plupart sont anonymes. Luis Carlos Galan est mort parce qu'il s'est hasardé à dénoncer. Guillermo Cano, éditeur du <u>El Spectador</u> a été assassiné parce qu'il était impossible de lui imposer le silence. Les milliers de soldats et de citoyens colombiens qui sont tombés sont morts en raison de leur attachement à cette lutte.

Ces hommes et ces femmes de courage ne sont pas morts en vain. La communauté des nations, inspirée par leur contribution et leur esprit de sacrifice, doit mettre fin définitivement à la malédiction de la drogue.

Au cours de l'histoire de l'humanité, de nombreuses civilisations sont tombées. Aujourd'hui, nous affrontons une nouvelle menace globale. Il nous faut agir avant qu'il ne soit trop tard. Si nous faisons face à la malédiction du trafic de la drogue avec courage et détermination, nous pourrons emporter la victoire. Grâce à l'engagement et à la coopération internationaux, nous pourrons extirper ce mal du XXe siècle. Mon voeu le plus fervent est que les enfants du XXIe siècle n'entendent parler de la drogue et du terrorisme que dans les livres d'histoire, que pour eux ce soit uniquement le rappel d'une grande calamité du passé.

Ne nous faisons pas d'illusions sur ce qui nous attend. La victoire finale prendra du temps. Lorsqu'en 1940, Winston Churchill disait à la Chambre des communes : "La mort et la douleur seront nos compagnes de voyage; les privations notre vêtement; la constance et la vaillance notre seul bouclier. Nous devons être unis; nous devons rester inébranlable", il aurait aussi bien pu décrire le chemin que nous devons parcourir.

Proclamons aujourd'hui que nous consacrerons nos efforts pendant la dernière décernie de ce siècle à enterrer à jamais le fléau international qu'est le trafic de la droque. Ensemble nous pouvons, nous devons et nous allons triompher.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de la très importante allocution qu'il vient de prononcer.

M. Virgilio Barco Vargas, Président de la République de Colombie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.\*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

#### DEBAT GENERAL

M. Collins (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à adresser à l'Ambassadeur Garba mes sincères félicitations pour son élection à l'unanimité au poste de président de l'Assemblée générale. Sa longue expérience des Nations Unies, son attachement à l'Organisation et le rôle central qu'il joue dans

<sup>\*</sup> M. Sahloul (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

les affaires internationales le rendent parfaitement qualifié pour exercer cette fonction. Nous sommes heureux de travailler sous sa conduite éclairée.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur, M. Dante Caputo, pour l'efficacité et l'amabilité avec lesquelles il s'est acquitté de sa tâche.

L'activité inlassable du Secrétaire général est au coeur même de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, et je tiens à l'assurer de toute notre coopération et de notre plein appui dans l'exercice de cette tâche essentielle.

Le Ministre des affaires étangères de la France a déjà pris la parole devant l'Assemblée au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Mon gouvernement fait siennes les vues exprimées dans cette déclaration sur les questions auxquelles est confrontée la communauté internationale et que partagent tous les Etats membres de la communauté.

Voilà 50 ans ce mois-ci, comme le Secrétaire général le rappelait dans l'introduction de son rapport annuel, la guerre mondiale éclatait en Europe. Quand la paix revint enfin après six années de guerre, l'édification des Nations Unies commença une lueur d'espoir émergeant des ruines du conflit. C'était la deuxième fois en ce siècle qu'on s'efforçait de créer une organisation pour régler les conflits entre Etats et mettre fin à la guerre.

Contrairement à leur prédécesseur, la Société des Nations, les Nations Unies étaient solidement fondées et voilà maintenant plus de 40 ans qu'elles croissent et se développent. A l'origine, l'Organisation ne comptait parmi ses membres que ceux qui avaient été alliés pendant la guerre. Son premier souci était de faire en sorte qu'aucun agresseur ne puisse plus provoquer une guerre à l'échelle mondiale. Mais, au fil des années, ses préoccupations se sont étendues à mesure que croissait le nombre de ses membres. L'Organisation est maintenant presque universelle. Elle a hâté la fin du colonialisme et a encouragé l'accession de nombreux nouveaux pays à la liberté et à l'indépendance. Ses préoccupations s'étendent aujourd'hui aux droits de l'homme et aux questions relatives au développement ainsi qu'aux différends et conflits entre Etats.

Notre monde d'Etats-Nations a un besoin vital de cette organisation universelle. Nous sommes de plus en plus conscients que les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale, dépassant de loin les frontières des Etats individuels, ont une incidence sur l'avenir de l'humanité tout entière. Nous devons encore oeuvrer pour résoudre les conflits, mettre un terme à la course aux

#### M. Collins (Irlande)

armements et promouvoir les droits de l'homme et le développement. Mais maintenant, nous avons en outre pris conscience d'un nouvel ordre du jour important. Il existe des questions touchant notre fragile environnement humain sur la planète, environnement dont la préservation ne peut être assurée que sur un plan mondial. A cette fin, nous avons besoin d'une organisation universelle et de coopération, chacun prenant ses responsabilités. Il est indispensable que cet effort soit mondial mais, en même temps, il est plus difficile de parvenir à un accord au sein d'une organisation universelle où il faut concilier beaucoup d'intérêts divergents. Tel est le nouveau défi auquel nous sommes confrontés.

Pour relever ce défi, nous pouvons compter sur le climat nouveau et positif qui caractérise les relations internationales. Au moment où nous sortons de l'ombre de la guerre froide, jamais depuis la création des Nations Unies nos espoirs n'ont été aussi grands. La rencontre récente entre les Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique est la preuve éloquente que ces deux très importants pays continuent d'entretenir des relations de confiance. Ces relations sont d'une importance capitale pour le monde entier, et par dessus tout, peut-être, pour l'Europe.

Les changements intérieurs notables intervenus dans plusieurs pays d'Europe de l'Est, en particulier en Hongrie, en Pologne et en Union soviétique, ont beaucoup contribué à l'amélioration du climat des relations Est-Ouest. La volonté clairement affichée de veiller au respect des droits de l'homme est un des changements les plus nets. Malheureusement, le plein respect des droits de l'homme n'est pas encore la règle en Europe de l'Est. C'est ainsi qu'une grande partie de la population roumaine voit ses droits bafoués, ce qui a contraint une grande fraction de la minorité ethnique turque à fuir en Bulgarie.

Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a déjà porté ses fruits à l'avantage de l'Europe et devrait être au centre de tout examen de la situation dans l'ensemble de l'Europe. Nous continuerons d'inviter toutes les parties à se montrer à la hauteur des engagements qu'elles ont librement pris.

Toutefois, les relations Est-Ouest ne représentent pas qu'un aspect seulement des préoccupations de la communauté mondiale. L'accent que nous mettons sur ces questions, pour légitime qu'il soit, ne doit pas nous faire oublier les craintes légitimes du reste du monde. Nul doute qu'elles feront elles aussi l'objet d'un examen. Aussi convient-il d'élargir le champ de nos préoccupations de façon que toutes les nations commencent à tirer profit du changement politique. Les Nations Unies sont bien placées pour y contribuer.

Les menaces qui pèsent sur la survie même de notre planète sont les défis mondiaux les plus immédiats. Elles appellent une volonté et un engagement nouveaux sur le plan international. L'inversion et la limitation de la course aux armements, ainsi que la nécessité d'empêcher qu'elle ne menace l'environnement mondial, sont des défis d'une importance cruciale.

La course aux armements se poursuit. Malgré quelques modestes progrès, des ressources financières considérables continuent d'être dépensées et gaspillées aux fins d'une sophistication et d'une supériorité toujours plus grandes. L'enthousiasme que suscitent en nous les progrès des pourparlers sur la réduction des armements ne saurait masquer cet aspect fondamental ni apaiser nos craintes.

Rien, hormis le démantèlement le plus systématique et le plus vaste des forces et des armements, ne semble de nature à mettre fin à la course aux armements. Et tant qu'il n'aura pas eu lieu, nous continuerons de vivre sous la menace de ces armes. Certes, nous sommes très encouragés par les intentions déclarées des deux superpuissances de réduire de moitié leurs armes nucléaires stratégiques, ainsi que par les progrès réalisés, aux négociations de Vienne, sur la voie d'un désarmement classique en Europe. Les progrès de ces négociations doivent être accélérés.

Il existe cependant un danger que la réduction du nombre des armes ne soit contrebalancée par la fabrication d'armes nouvelles et plus perfectionnées, plus mortelles et plus déstabilisatrices encore que celles qui se trouvent actuellement dans les arsenaux. Il ne s'agirait dès lors que d'une parodie de désarmement et c'est ce qu'il nous faut éviter.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent d'élaborer un traité d'interdiction globale des essais nucléaires. Nous nous félicitons de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui vise la ratification d'accords de moindre portée et la négociation de nouvelles limitations. Nous les invitons à aller vers une interdiction totale. C'est d'autant plus important que nous sommes à la veille de la Conférence de 1990 chargée du réexamen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les initiatives annoncées cette semaine, du haut de cette tribune par les Etats-Unis et l'Union soviétique offrent la possibilité de progrès significatifs dans le domaine de l'élimination des armes chimiques dans le monde. Nous attendons avec impatience l'élaboration d'un accord multilatéral sur l'élimination totale de ces armes de destruction. Il faut que la communauté mondiale ait une chance réelle de voir disparaître ce fléau, et nous demandons que l'on s'y emploie résolument.

Des menaces autres que celles qui découlent de la course aux armements et de conflits armés existent d'une façon plus subtile. Les dégâts causés à notre environnement représentent aujourd'hui un danger pour la planète tout entière.

L'atmosphère même de la Terre est menacée par nos activités. Les ressources qui nous donnent la vie sont détruites par l'érosion, la désertification et la dévastation des forêts tropicales. Nos rivières, nos lacs et nos mers sont empoisonnés par des produits pétroliers, des substances chimiques et des déchets nucléaires qui mettent longtemps à se désagréger. La pollution provenant des usines d'armes nucléaires et les dangers résultant d'accidents mettant en cause des bâtiments à énergie nucléaire et dotés d'armes nucléaires confèrent une dimension nouvelle à cette menace. Mon gouvernement est particulièrement préoccupé du danger potentiel que constituent les sous-marins nucléaires.

Ce danger est particulièrement aigu dans les eaux étroites de la mer d'Irlande où le trafic sous-marin de plusieurs nations est intense. Des sous-marins en immersion ont déjà causé de nombreux incidents à des bateaux de pêche. Il est vrai qu'il s'agit d'eaux internationales, et dans l'état actuel du droit international ces bateaux peuvent y circuler librement. Mais après Tchernobyl, dont les conséquences sont encore présentes dans nos mémoires en Europe, point n'est besoin de beaucoup d'imagination pour envisager les conséquences désastreuses, pour des pays voisins comme le mien, si l'un de ces réacteurs nucléaires immergés avait un accident vraiment grave dans des eaux aussi étroites.

Face à des dangers de cette ampleur, il ne suffit pas - me semble-t-il - de ne se préoccuper que des droits de passage qui ont été institués à une autre époque. Il est vital que les pays qui font circuler ces bateaux acquièrent un nouveau sens de leur responsabilité internationale face à des dangers qui, hier, n'existaient pas.

Nous avons la responsabilité de cette planète, non seulement pour nous et pour les générations futures, mais pour toute la vie. La santé de la Terre repose sur un équilibre fragile. Nous ignorons les conséquences d'une perturbation de son équilibre, qui se ferait à nos dépens. La préservation de la santé de la planète exige une coopération mondiale. Ensemble, nous devons promouvoir et développer l'utilisation rationnelle et non polluante des ressources limitées de la Terre et encourager le réapprovisionnement du patrimoine naturel dont nous avons hérité des bienfaits.

Un débat sérieux s'impose et des décisions sérieuses doivent être prises, et les Nations Unies sont bien placées pour engager les gouvernements du monde à agir. Plusieurs conférences internationales importantes sur l'environnement sont prévues, parmi lesquelles la Conférence de Londres, l'année prochaine, des parties au Protocole de Montréal, au cours de laquelle des mesures plus efficaces pour protéger la couche d'ozone pourront être adoptées. La Communauté européenne a une responsabilité particulière à cet égard, et l'Irlande, qui occupera la présidence de la communauté pendant cette période, fera de son mieux pour obtenir des progrès significatifs.

Malgré un plus grand esprit de paix et un relâchement des tensions internationales entre l'Est et l'Ouest, l'instabilité et les troubles continuent d'affecter la vie quotidienne de nombreux êtres humains. Pour nombre d'entre eux, les canons de la guerre ne se sont pas tus. Plusieurs régions continuent d'être le théâtre de conflits et de tensions, les souffrances humaines et les ravages économiques continuent d'être le lot d'un grand nombre de pays.

La présidence de la Communauté européenne a déjà fait part à l'Assemblée du soutien de la communauté aux actes dont nous espérons qu'ils aboutiront à la solution de conflits dans un certain nombre de pays et régions, y compris l'Afghanistan, le Cambodge et l'Amérique centrale. L'Irlande partage l'inquiétude de la présidence et la détermination des Douze de résoudre ces problèmes effrayants.

J'aimerais faire quelques commentaires sur deux zones de conflits qui constituent un affront pour notre conscience et notre sens de la justice. Je veux parler du conflit arabo-israélien et du système inhumain de l'apartheid.

A Gaza et sur la Rive occidentale, le peuple palestinien, souvent de très jeunes gens, paient dans leur résistance à l'occupation un lourd tribut. Nous sommes choqués par les méthodes employées pour réprimer ces troubles par la force. La politique de répression n'est pas seulement injuste : elle est vouée à l'échec. Seule une solution politique mettra fin à un problème aussi grave.

Nous nous félicitons de l'évolution positive de la position de l'Organisation de libération de la Palestine en faveur d'un règlement politique du problème arabo-israélien. Nous nous réjouissons également de la nouvelle impulsion ainsi conférée à ce processus de paix.

Un règlement global du conflit doit garantir la sécurité de chaque Etat de la région et l'autodétermination du peuple palestinien. Dans le cas d'un règlement de paix nègocié, il appartient au peuple palestinien de décider comment il entend exercer son droit à l'autodétermination. Nous contribuerons du mieux que nous pourrons, dans les mois prochains, aux efforts des Douze pour promouvoir un règlement d'ensemble.

Nous espérons que l'Etat palestinien indépendant proclamé unilatéralement l'année dernière deviendra une réalité à la suite d'une conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. Toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, dont nous avons reconnu le rôle de représentant du peuple palestinien, doivent participer directement à cette conférence.

Nous avons tous été atterrés de voir le Liban dévasté par de nombreuses années de conflit. Nous nous félicitons des efforts que déploient actuellement les trois chefs d'Etat de la Ligue arabe et des signes laissant entrevoir enfin un règlement probable qui garantira la souveraineté, l'unité et l'intégrité du Liban, l'introduction de réformes politiques importantes et le retrait de toutes les troupes non libanaises, à l'exception, bien entendu, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

Il est profondément inquiétant de voir que la prise et la détention d'otages continuent. De nombreuses familles ont été éprouvées; et mon pays n'a pas été épargné. Parmi les otages encore détenus se trouve un Irlandais, Brian Keenan, qui enseignait à Beyrouth. Personne n'a le droit de détenir des otages innocents; personne n'a le droit d'infliger de telles souffrances à des personnes qui n'ont aucun engagement ni aucune responsabilité dans les causes prétendument défendues. A ceux qui détiennent des otages et à ceux qui sont peut-être à rême d'influencer ces personnes, je lance un appel très simple : "Libérez les otages dès maintenant".

En Afrique du Sud, la répression honteuse de la population noire se poursuit sans relâche. Les interdictions qui frappent les organisations politiques noires et le mouvement syndicaliste noir persistent. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques sont toujours détenus en dépit de nombreux appels en faveur de leur libération. De nombreux représentants du Mouvement démocratique de masse ont récemment été arrêtés et sont toujours en détention.

Lors des dernières élections, les Sud-Africains noirs se sont vus une fois de plus refuser toute participation dans la mise en place des structures politiques de leur pays. Les élections ont été l'incarnation même de la discrimination. Il est difficile d'y voir le prélude à l'élimination de l'apartheid. Cependant, il faudra bien en passer par là. Nous prenons note du fait que le Gouvernement sud-africain s'est déclaré conscient de la nécessité d'opérer des réformes. Il est plus que temps d'effectuer de véritables changements significatifs en Afrique du Sud. Le

Gouvernement sud-africain ne doit plus tarder à abolir l'apartheid et doit oeuvrer avec le peuple sud-africain afin d'édifier une société fondée sur l'égalité et la justice.

En Namibie, le processus d'indépendance si longtemps retardé a débuté sous les auspices des Nations Unies. L'Irlande est honorée de prendre part au processus grâce à la participation du personnel irlandais au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre soutien au Scarétaire général et à son représentant spécial dans l'exécution de leurs fonctions. Au mois de novembre prochain aura lieu la prochaine étape, la tenue d'élections au cours desquelles le peuple namibien devra exprimer, sans intimidation et librement, sa volonté souveraine.

Les initiatives prises récemment en faveur de la paix nationale en Angola sont encourageantes, et nous nous félicitons également des indices de progrès vers un règlement fondé sur la négociation au Mozambique. L'année prochaine se représenteront des occasions d'améliorer d'une manière générale la situation en Afrique du Sud. Il conviendra de saisir ces occasions.

Nous sommes fermement convaincus que ce n'est qu'en renforçant et en intensifiant les liens certes fragiles qui unissent les deux Corées que l'on pourra réduire les tensions qui y règnent actuellement. En 1989, il est anormal que la péninsule coréenne ne soit pas représentée aux Nations Unies et nous espérons que l'on remédiera dans les plus brefs délais à cette anomalie.

Le respect des droits de l'homme occupe une place centrale dans tout examen de la situation mondiale. On ne saurait tolérer plus longtemps qu'elle soit traitée isolément ou camouflée derrière des frontières nationales. Les droits de l'homme constituent maintenant un aspect permanent et légitime des relations internationales et mon gouvernement s'en réjouit.

Néanmoins, il est bien évident que certains gouvernements continuent à commettre des violations massives des droits de l'homme. Leur conduite est un outrage à la dignité naturelle de l'homme et à la conscience de l'humanité.

Le Président de la Communauté européenne a déjà parlé de notre souci de voir respecter et rétablir les droits de l'homme dans certains pays. Nous tenons à souligner que les événements survenus en Chine depuis le mois de juin dernier ont profondément attristé l'Irlande. La répression violente de manifestations pacifiques et la série d'arrestations et d'exécutions qui a suivi laissent de profondes cicatrices.

L'opinion publique irlandaise est inquiète de voir les droits de l'homme à nouveau menacés dans certains pays d'Amérique centrale. Les gouvernements concernés doivent prendre des mesures efficaces afin de mettre un terme aux abus, traduire en justice les responsables et mettre en place des structures politiques grâce auxquelles ces abus appartiendront désormais au passé.

Le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix a été considérablement renforcé au cours des deux dernières années. L'Irlande a été fière de jouer pleinement son rôle dans ces efforts. L'Afghanistan, l'Iran, l'Iraq et la Namibie ont démontré le rôle essentiel que l'Organisation des Nations Unies, et elle seule, peut jouer dans la solution des conflits régionaux.

Vous me permettrez d'évoquer brièvement ce que je pourrais qualifier de problèmes engendrés par le succès.

L'envoi de forces de maintien de la paix ne devrait être conçu que comme une première étape sur la voie du règlement des conflits, mais ne pas constituer une fin en soi. Si la volonté politique nécessaire à tout règlement fait défaut, le rôle des forces de maintien de la paix des Nations Unies risque d'être sérieusement affecté. La fonction de maintien de la paix, telle qu'elle existe aujourd'hui et telle qu'elle a évolué, exige le ferme engagement financier de tous les Etats Membres. Il est indispensable, particulièrement du point de vue de la crédibilité politique, que le financement du maintien de la paix repose sur des bases solides. Les parties aux conflits régionaux ont des responsabilités bien définies qui ne s'arrêtent pas au déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Le rôle de maintien de la paix des Nations Unies a été conçu non pas pour remplacer, mais pour faciliter l'application des obligations de maintien de la paix qui incombent à ces parties.

Si nous acceptons l'obligation d'aller au-delà d'une simple cessation des hostilités, nous, Membres des Nations Unies, devrions être disposés à confier de plus grandes responsabilités à notre organisation. J'espère que nous verrons le rôle des Nations Unies se développer dans le sens de la promotion de la paix en favorisant les conditions dans lesquelles la démocratie peut croître et prospérer.

Il est possible d'envisager une implication plus importante des Nations Unies et un recours plus fréquent à leur expérience en matière de surveillance des élections. L'Organisation est, en fait, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, de plus en plus sollicitée dans ce sens. Le peuple namibien

élira son premier gouvernement indépendant dans peu de temps, sous la supervision des Nations Unies. Il a été suggéré et envisagé de procéder à d'autres élections ou référendums dans plusieurs autres régions troublées par des tensions. L'attitude à l'égard des élections a également commencé à changer dans de nombreuses parties du monde où des gouvernements élus démocratiquement n'étaient pas la norme par le passé.

Nous devrions examiner de très près les possibilités d'une plus grande participation des Nations Unies à ce processus. Les Nations Unies pourraient également avoir un rôle à jouer en menant à bien des travaux destinés à promouvoir la démocratie, peut-être en favorisant l'adoption de normes internationales afférentes à des élections libres et honnêtes.

Nous ne pouvons pas assurer le bien-être de la planète si nous négligeons celui de ses habitants qui, en raison de leur sous-développement, ne peuvent pas en bénéficier. Nous devons nous efforcer de combler le fossé profond qui sépare les pays riches des pays pauvres, les pays développés des pays en développement. Les années 80 ont, dans bien des cas, été une décennie perdue pour le développement. Parmi les problèmes que connaissent les pays en développement, c'est celui de la dette qui domine. Dans de nombreux cas, ce fardeau de la dette pèse le plus lourdement sur les pays les plus démunis. Le règlement des problèmes afférents à la dette qui accablent les pays du tiers monde exige une attention urgente et constante de la part des créanciers et des débiteurs. Nous nous félicitons de voir que la nécessité de réduire le fardeau de la dette a été largement reconnue.

L'écart qui sépare les pays les moins développés du tiers monde s'est encore accru. Les problèmes des pays les moins développés au sud du Sahara sont particulièrement inquiétants. La communauté internationale doit songer à prendre des mesures plus efficaces et opportunes afin d'atténuer la crise croissante à laquelle ils sont confrontés et de les aider à la surmonter.

Les problèmes des pays en développement du monde ne seront pas réglés du jour au lendemain. Leur solution ne pourra être trouvée que si les efforts constants de ces pays ont le sour en de la communauté internationale. Ceux d'entre nous qui font partie des nations les plus développées ne devraient pas croire que nous sommes à l'abri des problèmes créés par le sous-développement. Si, poussés par la nécessité de trouver de la nourriture ou de rembourser la dette, les pays en développement choisissaient de s'engager dans des chemins malsains pour l'environnement, nous en souffririons tous. Les domnages causés à l'environnement où que ce soit dans le monde nous touchent tous. Il serait tragique que les pays en développement répètent les erreurs du monde développé.

Nous ne pouvons éviter ces conséquences néfastes sur l'environnement que si nous nous attaquons avec énergie aux problèmes du sous-développement.

Le système des Nations Unies peut jouer un rôle important en favorisant le progrès économique des pays en développement et en renforçant la coopération économique à l'avantage de tous. Plusieurs importantes conférences consacrées au développement, y compris une session extraordinaire de l'Assemblée générale, vont être convoquées. La quatrième stratégie internationale du développement est en cours d'élaboration. A cette occasion, les uns comme les autres seront à même de s'engager à nouveau dans la voie d'une coopération décisive et efficace afin de trouver des solutions durables aux problèmes du monde en développement. Ensemble, nous devons oeuvrer pour faire des années 90 une décennie de développement authentique.

Aucun examen des questions mondiales ne saurait être complet sans qu'il soit fait référence aux mers qui couvrent la plus grande partie de la surface du globe. La Convention sur le droit de la mer marque un jalon dans l'histoire de l'élaboration du droit international et de la coopération, un domaine où il ne doit pas être permis d'échouer. Ces dispositions n'ent pas encore été adoptées de façon universelle, parce que certains éléments concernant le régime des fonds marins n'ent pas été acceptés par tous. Nous croyons cependant qu'un climat existe maintenant qui ouvre la voie au dialogue entre tous les Etats, afin de trouver une convention universellement acceptable. Nous espérons que ce processus rencontrera la participation la plus large possible.

Depuis 20 ans - depuis le mois d'août 1969 lorsque le Gouvernement irlandais a lancé un appel pressant pour que les Nations Unies interviennent afin d'endiguer la marée de violence qui renaçait d'engloutir l'Irlande du Nord - les ministres

successifs des affaires étrangères de l'Irlande ont fait part chaque année à l'Assemblée générale des événements qui se passaient dans cette partie troublée de notre île. Vingt ans plus tard, la situation en Irlande du Nord reste au centre des préoccupations de mon gouvernement et continue de retenir l'attention de la communauté internationale.

Le conflit Irlande du Nord est avant tout une tragédie humaine; nous ne devons jamais perdre de vue le sentiment de tristesse et de perte qui se cache derrière les statistiques des morts et des blessés. Nous l'avons ressenti avec force la semaine dernière à la suite de la tuerie absolument absurde qui a frappé 10 jeunes soldats de l'armée britannique dans le sud de l'Angleterre. Les auteurs de cette atrocité ont été condamnés aussi bien par les Gouvernements britannique qu'irlandais, par leurs peuples ainsi que par l'opinion publique.

Mais notre sympathie humaine pour les victimes de cette violence, aussi instinctive et profonde soit-elle, et notre condamnation sans appel de ses auteurs, ne sont pas en soi suffisantes. En tant que représentants officiels, il est de notre responsabilité de travailler activement de façon novatrice pour trouver des solutions politiques aux problèmes politiques sousjacents.

Et au centre même de la situation en Irlande du Nord, se retrouvent les mêmes éléments qui sont au coeur de bon nombre de conflits ailleurs dans le monde. Il s'agit d'une société divisée par des interprétations radicalement différentes de l'histoire, des sens d'identité différents et des aspirations différentes pour l'avenir. La complexité même de ces conflits échappe à toute solution facile; il n'existe pas de formule simple qui permette de mettre en harmonie les mémoires et de réconcilier les aspirations. Un minimum que l'on puisse faire, cependant, en tant que premier pas, est de chercher à identifier ces éléments qui sont essentiels si l'on veut trouver une solution durable.

Le préalable fondamental du progrès est l'égalité. Sa présence n'est peut-être pas suffisante pour garantir une solution du problème, mais son absence signifiera certainement que tout règlement continuera à nous échapper. Ce n'est que sur la base de l'égalité que nous pourrons conduire un dialogue ouvert menant à la réconciliation.

La confiance dans la justice et l'égalité fondamentales du système est indispensable à toute société qui se porte bien. C'est l'absence totale et fondée de confiance de la part de la minorité nationaliste en Irlande du Nord qui a été à la base des événements fatidiques de l'automne 1969. Plusieurs des revendications de base en matière de droits civils, articulées alors, ont reçu une réponse au cours des 20 années qui ont suivi. D'autres encore ont reçu une réponse depuis la signature de l'accord anglo-irlandais de 1985 dont l'un des objectifs essentiels est la réalisation de l'éçalité de traitement pour tous.

Au cours de l'année écoulée, par exemple, une nouvelle législation sur la justice dans l'emploi en Irlande du Nord a été inscrite dans les livres, et nous attendons maintenant l'application effective de ces mesures. Une action sur le front économique doit, cependant, être soutenue et l'égalité dans la distribution des ressources économiques doit être développée. Bien qu'il ne soit pas facile de se défaire d'un héritage de discrimination économique, la détermination et la bonne volonté de la part de tous les intéressés peut et doit permettre d'y parvenir.

La confiance de la part de la communauté en général dans l'équité essentielle de tous les instruments de gouvernement, y compris l'administration de la justice et l'opération des forces de sécurité, est aussi fondamentale que l'égalité économique. En l'absence de cette confiance, il se produira inévitablement une érosion de l'autorité morale et politique.

Mon gouvernement n'a cessé de dire combien il était nécessaire pour les forces de sécurité en Irlande du Nord de gagner la confiance de la communauté nationaliste. En particulier, nous avons mis l'accent au cours de l'année écoulée sur le besoin urgent qu'il y avait à traiter le problème du harcèlement de la communauté nationaliste par des éléments des forces de sécurité. Nous avons exprimé notre profonde préoccupation de voir des membres des forces de sécurité impliqués dans les crimes les plus graves, y compris le meurtre, et devant l'évidence croissante de l'existence de connivences entre les membres des forces de sécurité et les paramilitaires loyalistes. Nous avons également dû protester contre des décisions prises l'année dernière de permettre à des soldats de reprendre du service après qu'ils avaient été condamnés pour les crimes les plus graves en Irlande du Nord. Nous avons fait part de ces préoccupations au Gouvernement britannique au cours de la conférence intergouvernementale anglo-irlandaise. Nous sommes convaincus que seule la réponse la plus efficace et la plus urgente peut réparer les dommages impliqués par ces récents événements. dépit de ces reculs, nous devons continuer d'oeuvrer dans le sens du progrès politique. Je crois que l'accord anglo-irlandais - récemment fortifié par le

réexamen de son fonctionnement - joue un rôle crucial à cet égard. Mais l'efficacité de l'accord, en tant que cadre pour la réforme, la coopération et le progrès politique doit être continuellement développée par les deux gouvernements. De même, les divergences qui se manifesteront inévitablement de temps en temps entre Londres et Dublin dans l'application de l'accord doivent être résolument abordées et surmontées; et les deux gouvernements doivent, de concert, démontrer leur ferme volonté en tout temps de faire évoluer l'accord.

Il n'a jamais existé un besoin aussi vital de penser de manière novatrice et créatrice en ce qui concerne l'Irlande du Nord; et l'urgence n'a jamais été aussi grande de transformer une telle pensée en mesures pratiques. Tant le Gouvernement britannique que le Gouvernement irlandais ont des responsabilités à cet égard, de même que les deux secteurs de la communauté en Irlande du Nord. Pour notre part, nous devons nous efforcer - et nous le faisons - de comprendre ce mélange d'émotions, d'intérêts et de loyautés d'où l'unionisme tire son caractère et sa force. Nous devons continuellement nous rappeler leurs craintes. Nous devons nous assurer que notre amitié n'est pas prise à tort pour une menace, et nos préoccupations authentiques écartées comme reflétant les plaintes de l'une seule des parties.

Le Premier Ministre irlandais, Sir Charles Haughey, a répété plus d'une fois que le Gouvernement irlandais souhaitait entamer un nouveau dialogue avec les unionistes. Notre porte est ouverte et nous sommes prêts à aller à la rencontre de nos collègues unionistes dans le respect et l'amitié réciproques. Nous disons directement aux dirigeants unionistes : il n'y a rien à perdre - ni le respect de vous-même, ni l'avantage politique, ni l'intégrité de votre position - à nous rencontrer pour discuter ensemble de la façon dont il faut partager cette île. Le bénéfice en reviendra au peuple tout entier d'Irlande du Nord, qui souhaite être conduit hors de l'impasse politique actuelle.

Nous nous tournons vers la période à venir avec un attachement aussi ferme à la solution des problèmes d'Irlande du Nord que celui qui nous înspirait dans nos déclarations d'il y a 20 ans devant cette organisation. A cette occasion, le Ministre d'alors des affaires étrangères d'Irlande soulignait que "les divergences dans les conceptions politiques ou les croyances religieuses ne doivent pas nécessairement séparer les hommes ... les barrières véritables sont celles qui naissent de la peur, de la suspicion et de l'intolérance". Aujourd'hui, j'évoque à

## M. Collins (Irlande)

nouveau ce sentiment, qui n'est pas applicable uniquement à l'Irlande du Nord mais également à de nombreuses situations de par le monds. Si nos débats à cette session de l'Assemblée générale arrivent en quoi que soit à élargir la compréhension ou à aider à abattre ces barrières, ils se seront alors révélés vraiment utiles.

L'Organisation des Nations Unies a fait ses preuves en tant qu'instance de règlement de toutes les questions d'intérêt mondial. Il lui reste encore à mettre en pratique un grand nombre des principes de la Charte qui jusqu'ici n'ont été respectés que de façon imparfaire.

Nous notons avec soulagement qu'un grand nombre des tensions et rivalités qui compliquaient la conduite des relations internationales appartiennent maintenant au passé. Une occasion sans précédent nous est donc offerte aujourd'hui. Nous savons que le patrimoine des futures nations est menacé et qu'il faut agir sans tarder pour protéger l'environnement. Nous savons qu'une course aux armements effrénée n'accroîtra pas notre sécurité mais la réduira. Nous savons qu'une atteinte aux droits et à la dignité de l'homme partout dans le monde est une attaque contre nous tous. Nous savons que nous ne pouvons pas rester passifs et indifférents tandis que des conflits et des tensions régionaux continuent et s'enveniment. Et nous savons que les problèmes de la pauvreté et du sous-développement ne se résoudront pas tout seuls sans un soutien nouveau et m'eux dirigé.

Nous devons commencer à nous rapprocher de l'objectif d'un monde plus juste, plus sûr, plus équitable et plus propre, et nous avons maintenant une possibilité réelle d'oeuvrer à la réalisation de ces objectifs au sein de l'Organisation.

M. AL-KHALIFA (Bahreïn) (interprétation de l'arabe): J'aimerais commencer mon intervention en félicitant l'Ambassadeur Garba, du Nigéria, à l'occasion de son élection à la tête de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et en lui souhaitant plein succès dans la conduite des travaux. Je voudrais également remercier M. Dante Caputo qui, en tant que Président de la quarante-troisième session de l'Assemblée, a mené nos travaux avec une admirable compétence.

Je tiens à évoquer ici le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation qui constitue une analyse détaillée des questions et sujets qualiforme des Nations Unies a traités de façon compétente depuis la quarante-troisième session. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar pour le remarquable rôle qu'il a joué à cet égard et pour ses efforts inlassables dans le renforcement du rôle de l'Organisation en faveur du maintien de la paix et de la sécurité et de la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies.

La présente session se réunit dans un climat de détente internationale marqué par un esprit de dialogue, par l'édification de ponts de confiance et de

coopération entre Etats et une tendance au règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques plutôt que par l'affrontement et le recours à la force. Ces deux dernières années, le monde a constaté un mouvement énergique vers le règlement de quelques conflits régionaux chroniques qui, depuis des années, préoccupaient la communauté internationale. Nous avons également constaté une tendance collective au renforcement du rôle des Nations Unies dans la limitation des foyers de tension dans plusieurs régions critiques du monde.

Au début du mois, les dirigeants de pays non alignés se sont réunis à Belgrade pour examiner et évaluer la situation internationale et pour discuter de l'évolution la plus récente vers la coexistence pacifique, coexistence qui constitue l'objectif principal du Mouvement. Les Etats membres du Mouvement ont souligné qu'il faut améliorer les méthodes utilisées pour traiter les problèmes internationaux afin de tenir compte des derniers événements internationaux et de mettre au point une vision unifiée d'une stratégie intégrée pour un avenir où la coopération dans tous les domaines l'emportera.

Les leçons de l'histoire et l'expérience nous prouvent qu'il faut maintenir la vitalité des Nations Unies dans le domaine de la coopération internationale, car elle constitue la constante fondamentale de notre monde en mutation. Cela est nécessaire parce que nous vivons dans un monde où les frontières se recoupent et les intérêts et les rapports s'entremêlent à un point tel qu'il est impossible pour un Etat donné, quel que soit son pouvoir ou son potentiel, de vivre à l'intérieur de ses propres frontières et de résoudre seul ses problèmes, indépendamment du monde extérieur.

L'amélioration des relations entre les deux principaux blocs confirme notre conviction que le fait d'avoir des philosophies politiques ou des idéologies différentes ne devrait pas faire obstacle à l'accommodement des différents intérêts ni entraver la coopération entre Etats dotés de systèmes politiques et socio-économiques différents.

Sous cet angle, on peut dire que la décennie des années 90 laisse présager des changements draconiens dans les relations internationales, ainsi que des tendances positives et des mesures constructives visant à élaborer la notion de sécurité collective, notion qui naguère n'était qu'une vision née de l'esprit des architectes de la Charte. Ces nouveaux changements et tendances, à leur tour, développeraient la coopération internationale dans les années à venir pour la

promotion et le progrès de la communauté internationale dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation humaine dans son ensemble.

Au cours des années 30, l'Organisation des Nations Unies s'est attaquée à divers problèmes politiques, économiques et sociaux mondiaux. L'Organisation s'est acquittée des tâches qui lui avaient été confiées et a été en mesure de s'adapter au monde changeant. Elle a ainsi renforcé sa crédibilité et assuré sa viabilité dans l'avenir. La portée du changement des méthodes de travail de l'Organisation conformément aux nouveaux événements internationaux ressort clairement d'un survol des points inscrits à l'ordre du jour des sessions consécutives de l'Assemblée générale. Cependant, pour évaluer les futures responsabilités, il faudra sans doute voir comment l'Organisation aura absorbé les événements de l'ère nouvelle et s'y sera conformée et comment elle aura traité les questions de l'environnement, de la pauvreté, de la famine, de la maladie et des catastrophes naturelles.

Il va sans dire que les Nations Unies ne peuvent s'acquitter de ces tâches essentielles si chaque Etat me contribue pas à l'élaboration de la formule appropriée pour réaliser l'interdépendance entre nations dans un monde nouveau où la race humaine est perçue comme un tout indivisible.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de me concentrer sur trois questions principales qui, à notre avis, devraient être traitées sérieusement et efficacement. Les Nations Unies devraient se pencher très sérieusement sur ces questions afin de trouver les solutions appropriées.

La première de ces questions est la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. Le progrès réalisé dans la solution pacifique de certains conflits régionaux a suscité un optimisme dans la communauté internationale, sentiment qui souvent nous pousse à croire qu'il existe des possibilités réelles de solutions justes et durables aux problèmes internationaux qui sont encore sans solution. Cependant, lors de l'examen de la guestion de Palestine, ces espoirs s'estompent aussitôt qu'Israël commence à révéler ses véritables intentions vis-à-vis de la paix.

Depuis sa création il y a plus de 40 ans, les paroles de paix d'Israël sont demeurées des slogans stériles, car sa réponse aux initiatives de paix arabes ont toujours eu pour effet de l'amener à renforcer son occupation, à raffiner ses méthodes d'oppression et d'intimidation contre le peuple palestinien, à abaisser la dignité de ce peuple et à violer ses droits de l'homme. Puis est venue l'héroïque

## M. Al-Khalifa (Bahrein)

intifada, qui a épuisé l'entité sioniste. Désespérant de la réprimer, Israël croit qu'en semant la dissension dans les rangs palestiniens et qu'en absorbant les pressions internationales grâce à ce qu'il appelle l'initiative électorale Shamir, il pourra étouffer l'intifada.

#### M. Al-Khalifa (Bahrein)

Le sens des réalités et la ténacité manifestés par les Palestiniens sont venus cependant contrarier toutes les attentes et prévisions israéliennes. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), le seul représentant légitime du peuple palestinien, a pu déjouer cette dernière manoeuvre israélienne en affirmant, sagement et objectivement, que des élections libres ne peuvent pas avoir lieu sous le régime d'occupation ni en dehors d'un contrôle international, mais doivent se dérouler dans le cadre d'un processus de paix global dont la mise en marche ne pourra être amorcée que lorsque Israël aura déclaré accepter le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Pour que le processus de paix au Moyen-Orient soit viable, il faut, en premier lieu, que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination et son droit d'établir, sur son sol national, son propre Etat indépendant. Il serait totalement injuste de prêter attention aux allégations d'Israël quant aux dangers inhérents à l'établissement de l'Etat palestinien, car ces allégations, qui doivent être considérées comme nulles et non avenues, visent à aider Israël à résoudre le dilemme de l'intifada dans lequel il se débat à l'aveuglette depuis près de deux ans.

Nous demandons donc à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil de sécurité à faire respecter le droit international, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale qui pose les fondements d'une paix juste entre toutes les parties au conflit arabo-israélien et demande la convocation d'urgence de la Conférence internationale de la paix, sous les auspices des Nations Unies, seul moyen approprié de trouver une solution réaliste au problème du Moyen-Orient.

Dans l'intérêt d'une paix juste et durable dans la région du Golfe, l'Etat de Bahreïn s'est, dès le début, félicité de l'établissement du cessez-le-feu entre l'Iraq et l'Iran et de l'ouverture de négociations entre ces deux pays sous les auspices des Nations Unies. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général pour rapprocher les points de vue des deux parties et réduire leurs divergences. Nous espérons que ces deux parties pourront parvenir à une paix durable, globale et juste grâce à l'application de toutes les dispositions de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui constitue un plan de paix global, et au respect des principes de bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et d'établissement de relations entre Etats fondées sur la confiance et le respect réciproques.

## M. Al-Khalifa (Bahrein)

S'agissant de la crise libanaise, 15 années d'une lutte sanglante n'ont apporté ni la sécurité ni la stabilité au Liban. Elles ont convaincu toutes les factions libanaises de la nécessité de trouver, par le dialogue, une solution pacifique qui favoriserait l'établissement de l'accord national afin d'assurer au pays un avenir et de préserver son unité, à l'abri de toute ingérence ou intervention étrangère. Nous demandons donc instamment à tous les hommes de bonne volonté - et nous en appelons, à cet égard, à leur conscience - d'appuyer les efforts du Haut Comité tripartite arabe. Nous nous félicitons des efforts que le Haut Comité déploie de nouveau pour mettre fin à la crise libanaise et nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées coopéreront avec lui afin de l'aider à s'acquitter avec succès de sa tâche et commenceront d'appliquer ses résolutions, cans l'intérêt du Liban et de sa population.

Le droit à l'autodétermination est intrinsèquement lié à la question de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique australe. Nous avons suivi avec intérêt les efforts des Nations Unies et ceux du Secrétaire général pour faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant l'indépendance de la Namibie. Nous attendons avec impatience le jour où la Namibie indépendante occupera le siège qui lui revient dans cette salle, ce qui représentera l'un des succès les plus importants de l'Organisation des Nations Unies dans sa quête incessante pour éliminer le colonialisme et promouvoir la cause de la lutte de tous les peuples pour la liberté et l'indépendance nationale.

On constate, certes, une évolution positive et encourageante de la situation en Afrique australe, mais le régime de Pretoria persiste dans sa politique raciste et inhumaine. Nous renouvelons donc notre appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive ses efforts en vue d'une élimination complète de la politique d'apartheid en Afrique du Sud et de l'établissement d'une société démocratique fraternelle où la liberté, la justice, l'égalité et le respect des droits de l'homme l'emporteront.

Quant à la situation en Afghanistan, nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies continuera de tirer parti de ses capacités et d'user de ses bons offices pour trouver une solution à la situation actuelle, afin de permettre au peuple afghan de choisir le système politique et social qui lui convient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Il est également regrettable que la question de Chypre ne soit toujours pas réglée et que les deux communautés chypriotes continuent d'être séparées. A cet égard, je voudrais réitérer l'appui de Bahreïn à l'unité de Chypre, à son indépendance et à son statut de non-aligné. Nous espérons que des progrès pourront être faits lors des entretiens bicommunautaires menés sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Nous espérons également que l'établissement d'un dialogue direct entre les deux parties de la péninsule de Corée améliorera leurs relations et permettra à la population coréenne de réaliser ses aspirations au rétablissement de son unité nationale.

La deuxième question, non moins importante que la première, est celle du développement mondial. Cette question représente un grand défi pour la communauté internationale qui cherche à jeter les fondements du progrès économique et social et à améliorer le niveau de vie des populations dans le monde entier, comme le prévoit la Charte. Les richesses du monde sont réparties de façon très inégale. On ne peut plus accepter, à l'ère de la conquête de l'espace et de la réalisation de progrès scientifiques et techniques impressionnants, que les pays les plus pauvres de la planète continuent de lutter pour survivre, dans une situation d'austérité extrême, ce qui a déjà entraîné, dans certains d'entre eux, des bouleversements dans leur situation politique, économique ou sociale. Il est particulièrement affligeant que plus qu'un quart de la population mondiale ne soit pas logée correctement et que 100 millions de personnes soient sans abri. Les indicateurs démographiques et sociaux peuvent, certes, expliquer l'ampleur de la tragédie dans les pays du tiers monde, mais c'est le sous-développement qui constitue le problème le plus complexe et le plus grave de notre époque.

La communauté internationale se heurte à une crise aiguë en raison, notamment, de l'existence de déséquilibres structurels dans l'ordre économique mondial tels que les disparités qui ne cessent de s'accroître entre les pays développés et les pays en développement, dont la majorité doit encore faire face aux problèmes de la dette extérieure, de la détérioration des termes de l'échange et de la fluctuation des taux de change. Ces facteurs combinés ont engendré un phénomène négatif qui se manifeste par le transfert inverse des ressources financières des pays en développement vers les pays développés et par une impasse persistante dans le dialogue Nord-Sud.

Pour résoudre la crise de la dette, il faut, en premier lieu, élaborer un nouveau plan de développement pour les pays du tiers monde. Il faut, en outre, que les pays créanciers reconnaissent aux pays débiteurs le droit de négocier

### M. Al-Khalifa (Bahrein)

collectivement les éléments de base d'un programme intégré, qui devra être mis au point grâce à un examen réaliste et conjoint afin de définir une politique globale plus efficace. Grâce à la situation internationale actuelle favorable, cette initiative a toutes les chances de réussir. L'amélioration actuelle du climat politique international doit être exploitée pour insuffler un nouvel élan aux efforts de coopération multilatérale en vue de trouver des solutions pratiques et permanentes à la crise de la dette des pays du tiers monde.

On s'accorde maintenant à reconnaître que, tant que la course aux armements se poursuivra, le développement ne pourra devenir une réalité. Bien que la course aux armements n'ait cessé de s'intensifier pendant les trois dernières décennies, les possibilités actuelles sont prometteuses. En effet, les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les Etats parties au Traité de Varsovie examinent actuellement les propositions et les initiatives présentées dans les domaines du désarmement et de la réduction des armes classiques. Le succès de ces initiatives contribuerait certainement, dans une large mesure, à l'apaisement des tensions en Europe et permettrait à la communauté internationale de faire porter ses efforts sur les programmes de développement des pays en développement.

Le désarmement et la réduction des armements sont des conditions préalables au développement, mais l'intégration économique est l'élément le plus important de cette synergie et certainement le plus remarquable de son succès. L'intégration économique est devenue une nécessité du développement dictée par les exigences de l'heure dans le contexte de l'évolution actuelle du monde. C'est en outre un moyen de résoudre les problèmes économiques des pays en développement.

Nous vivons aujourd'hui une ère de grands groupements économiques fondés sur l'équilibre des intérêts et sur l'interdépendance. La plupart des groupements économiques les plus réussis aujourd'hui sont constitués de pays développés, mais ce sont les pays en développement qui ont le plus besoin de ces institutions pour pouvoir réaliser l'intégration économique et édifier des sociétés de progrès et de prospérité pour leurs populations. C'est la Communauté européenne qui a réussi la première à édifier l'intégration économique, qui doit s'accomplir pleinement dans une Europe économiquement unie en 1992. De même, depuis sa création en 1981, le Conseil de coopération du Golfe suit cette même voie afin de réaliser l'intégration de ses six Etats membres dans la voie de l'unité socio-économique.

Soulignant l'importance de cette coopération régionale, S. A. le cheikh
Isa Bin Salman Al-Khalifa, émir de l'Etat de Bahreïn et Président de la session en
cours du Conseil de coopération du Golfe, a déclaré: "Les faits nouveaux survenus
dans notre monde contemporain, avec l'interrelation des intérêts internationaux et
leur interaction constante avec les événements, dictent la tendance, sur les plans
politique, économique et social, à la coopération et à l'intégration au sein des
différents groupes régionaux, les incitant à unir leurs entités pour aller ainsi de
pair avec l'évolution des temps et le progrès de la race humaine. C'est à partir
de cette prémisse que le Conseil de coopération a vu le jour comme l'une des plus
importantes, sinon la plus importante, réalisations de notre région."

Depuis la signature de l'accord économique unifié en 1981, les Etats membres du Conseil ont pris des mesures fermes en vue de l'intégration économique par l'expansion du marché commun du Golfe et l'accélération du développement économique. Dans la Déclaration de Manama adoptée à l'issue de la neuvième session du Conseil suprême, tenue au Bahreïn en décembre 1988, les Etats membres du Conseil affirment leur détermination de continuer à oeuvrer en commun pour satisfaire les aspirations de leurs populations. En outre, le Conseil suprême a adopté un certain nombre de résolutions importantes par lesquelles il décide d'encourager

l'établissement de coentreprises industrielles; de renforcer le principe de la citoyenneté du Golfe; d'autoriser les ressortissants des Etats membres du Conseil de coopération à détenir des participations dans les sociétés mixtes dans les différentes branches de l'économie; et de prévoir l'égalité de traitement fiscal entre les ressortissants de tous les Etats membres du Conseil en matière d'investissement.

On a assisté cette année à la naissance de deux organisations semblables : le Conseil de coopération arabe et l'Union du Maghreb arabe. Le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe s'est félicité de la création de ces deux nouveaux groupements arabes en tant qu'évolution qualitative et essentielle renforçant les relations entre les Etats membres de la Lique des Etats arabes, et en tant que canal de communication naturelle entre eux et les Nations Unies en vue de réaliser le développement régional que la Charte encourage. Nous sommes certains que les trois groupements arabes s'efforceront effectivement de développer la coopération au niveau régional et de promouvoir le processus d'intégration économique, contribuant ainsi au bien-être et à la prospérité de la région arabe.

L'aggravation du problème des stupéfiants est devenue un facteur qui entrave le progrès et sape les fondements mêmes des sociétés, tout particulièrement par ses effets dévastateurs sur la jeunesse, qui constitue un pilier important du développement. L'Islam combat la drogue et en interdit l'utilisation à toutes fins autres que scientifiques ou médicales. Ainsi, notre jurisprudence, la Chari'a, nous dote d'un système de valeurs éthiques qui limite la prolifération et l'expansion de ce phénomène dans nos sociétés. Trente ans se sont écoulés depuis le lancement de la campagne internationale contre l'abus des stupéfiants, et pourtant ce problème existe encore, bien que la gravité en soit différente d'un pays à l'autre. Le monde entier entreprend, aujourd'hui, des efforts concertés et des campagnes intenses contre la toxicomanie et le trafic illicite de stupéfiants, activités destructrices et crime contre toute l'humanité.

Conformément aux enseignements de la religion islamique, l'Etat de Bahreïn fait le maximum pour éviter la prolifération des stupéfiants et l'aggravation de la toxicomanie à l'intérieur de ses frontières. Il a promulgué à cet effet des lois interdisant l'utilisation, l'abus, la circulation et le trafic illicite des stupéfiants.

Fidèle à son désir de contribuer à la campagne internationale contre l'abus des stupéfiants et d'appuyer la coopération internationale visant à éliminer ce dangereux phénomène qui affecte différents secteurs et groupes de la société, l'Etat de Bahreïn a décidé d'adhérer aux conventions suivantes : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle qu'amendée par le Protocole de 1972; la Convention sur les substances psychotropes de 1971; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 - que nous avons signée hier.

La troisième question, l'environnement, est étroitement liée à la question précédente, car le développement et l'environnement sont inséparables. Je crois qu'il ne peut y avoir, aujourd'hui, désaccord sur l'importance que revêt la préservation des mécanismes qui assurent le renouveau de la biosphère pour la protection de l'avenir de l'humanité. Les problèmes de la pollution de l'air, de la désertification, du transfert des déchets, de la pollution des mers et des océans, de l'amenuisement de la couche d'ozone, et d'autres encore, sont tous au premier plan de la liste des préoccupations internationales, en raison de leur impact négatif sur le présent et l'avenir de l'humanité.

Le monde est arrivé, aujourd'hui, à une étape où certains programmes de développement économique menacent de causer à l'environnement des dommages irréparables. De fait, ces dommages pourraient mettre en danger tant les éléments que l'équilibre du cycle de la nature desquels dépend la survie même de la planète Terre.

Notre vision du monde dans lequel nous vivons a subi une transformation notable. C'est la vision d'un monde en constante évolution. Et cette vision exige une nouvelle stratégie internationale du développement qui soit régie par le principe de l'impératif de la concordance et de l'harmonie entre les objectifs du développement et les exigences de la préservation de l'environnement, une stratégie qui pourrait servir l'humanité sans mettre en danger son destin.

Ainsi, la préservation de l'environnement ne se limite plus au simple choix de méthodes appropriées pour faire face à certains incidents ou à l'adoption d'une série de mesures destinées à traiter chaque cas séparément; elle demande également des efforts que d'éliminer les contradictions entre les principes de base qui sous-tendent les stratégies de développement économique et ceux qui sous-tendent les politiques de préservation de l'environnement.

### M. Al-Khalifa (Bahrein)

Nous nous félicitons donc des initiatives présentées à cet égard, notamment les propositions du Comité présidé par Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre de la Norvège. Nous pensons que ces propositions constituent la base indispensable à la revitalisation de la coopération internationale dans ce domaine et à l'intensification des efforts déployés dans la recherche d'une approche susceptible d'assurer un développement dans la sécurité.

#### M. Al-Khalifa (Bahrein)

A cet égard, nous appuyons également la convocation, en 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, pour traiter des grandes questions auxquelles se heurte le monde moderne en matière de développement social et économique, de la mise en oeuvre des recommandations du Comité global sur l'environnement et le développement et la perspective écologique jusqu'à l'an 2000 et au-delà, mais aussi pour formuler un programme d'activités futures dans ce domaine vital.

La communauté internationale subit actuellement un processus de transformation radicale, processus qui sera reflété d'une manière ou d'une autre dans les composantes de l'ordre mondial existant. L'une des caractéristiques de cette transformation historique est la présence d'une thèse et d'une antithèse dont la synthèse conduirait au progrès. En conséquence, l'avenir du monde dépend de la stabilité du processus conduisant à une plus grande confiance entre les nations et du fait que les notions de sort commun de l'humanité sont ou non assez profondément enracinées face aux grands défis que sont le renforcement de la paix, la promotion du développement et la préservation de l'environnement.

Les Nations Unies, qui sont le point où se concentre l'action internationale, doivent en cette étape importante de l'histoire de l'humanité jouer leur rôle pour réaliser les objectifs communs dictés par des intérêts mutuels. Elles doivent s'efforcer de restaurer l'unité de leur mission humaniste dans tous ses aspects, afin de surmonter les intérêts égoïstes des Etats et de définir le rôle de l'être humain dans la remise en état de cette terre et la préservation de la civilisation.

Nous n'avons pas besoin de rappeler aujourd'hui que nous sommes au seuil du XXIe siècle, avec tout ce que cela comporte de responsabilités et d'obligations. Cela devrait nous inciter à serrer les rangs autour de l'Organisation pour s'assurer qu'elle s'achemine vers un avenir plus riant et plus prospère pour les générations futures.

M. SAVETSILA (Thaïlande) (interprétation de l'anglais): Au nom de la délégation thaïlandaise, qu'il me soit permis de transmettre nos plus chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Garba pour son élection unanime à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. La sagesse que chacun lui reconnaît, son habileté diplomatique avérée et son grand dévouement contribueront à n'en pas douter au succès des travaux de l'Assemblée en un moment important de la vie des Nations Unies. Nous sommes reconnaissants au Nigéria et à toute l'Afrique de nous avoir accordé les services d'un de leurs fils les plus éminents.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Dante M. Caputo, qui a présidé la quarante-troisième session avec autorité, sagesse et dévouement.

Je voudrais aussi féliciter chaleureusement tous les vice-présidents de l'Assemblée générale. Ils ne représentent pas seulement les différentes régions du monde; ils symbolisent aussi l'universalité des Nations Unies.\*

Les événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée me portent à l'espoir et à l'optimisme. Il y a 12 mois, je me suis présenté à cette tribune et j'ai salué une tendance nouvelle et plus encourageante dans les affaires internationales : une tendance à la paix et à l'accommodement; une tendance à la coopération et au consensus entre les membres permanents du Conseil de sécurité; une tendance à ce que j'appelais alors "un nouvel ordre mondial de paix et justice". C'est une tendance qui, me semble-t-il, persiste.

Mais il est tout aussi évident que des tâches nombreuses et de taille restent à accomplir.

La détente et le relâchement des tensions entre les grandes puissances n'ont pas toujours abouti à la solution des problèmes régionaux ou mondiaux. Dans bien des cas, ce qu'il faut de toute urgence, c'est l'intervention plus active d'une instance internationale impartiale comme les Nations Unies. Le moment est venu pour les Nations Unies d'agir avec plus de vigueur. Nous ne devons pas laisser passer la chance que nous offre un climat international plus propice.

Le rêve d'une Namibie libre sera bientôt réalisé avec la pleine application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Le retour en Namibie de M. Sam Nujoma, ce courageux nationaliste, après 30 années d'exil, est de bon augure et devrait marquer une étape favorable vers la paix dans ce pays.

Malheureusement, aucun progrès important n'a été fait dans le pays voisin, l'Afrique du Sud. La politique en faillite de l'apartheid persiste. Nous avons parlé avec indignation de cette politique et de ce système inhumains. Nous les avons condamnés ici et dans d'autres instances. Les Nations Unies doivent continuer d'inciter Pretoria à procéder à la transition nécessaire en concentrant toute son attention sur la question et en maintenant les pressions politiques et économiques. Espérons que la raison et le bon sens triompheront à temps pour empêcher la tragédie qui couve en Afrique du Sud.

<sup>\*</sup> M. Vraalsen (Norvège), Vice-Président, assume la présidence.

#### M. Savetsila (Thaïlande)

Au Moyen-Orient, la question de Palestine, elle aussi, est toujours sans solution. L'Organisation de libération de la Palestine a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ce qui représente un pas extrêmement important dans la bonne direction. Pourtant, la paix n'est pas encore pour demain. Les Palestiniens se voient toujours nier leurs droits inaliénables. L'intifada, manifestation de la lutte pour la liberté, n'a rien perdu de son intensité dans les territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza.

L'immense majorité des Membres de l'Assemblée a dit clairement ce qu'il fallait faire. Les bases d'une solution éventuelle ont été définies par les résolutions 242 (1967 et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de même que par d'autres résolutions et décisions, tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale. Il convient de les prendre pour directives afin de régler ce problème qui, depuis trop longtemps, fait obstacle à la paix au Moyen-Orient.

Dans la matinée, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours prononcé par le Président Moubarak. Ma délégation juge encourageants certains faits récents qui ont contribué à créer les conditions favorables à l'amorce, sans conditions préalables, d'un dialogue entre les Palestiniens et les Israéliens. Ma délégation voudrait aussi formuler le sincère espoir que le dialogue projeté se prêtera à une perception convergente des mesures qui prépareront le terrain à la paix et à un accord général sur les conditions d'un règlement d'ensemble. En outre, la Thaïlande s'est toujours déclarée favorable, dans le cadre de ce processus, à la convocation d'une conférence internationale de paix pour arriver à un règlement politique global et définitif ouvrant la voie à une paix durable dans cette région importante du monde.

Au nord de la Palestine, on voit persister un autre conflit qui a causé tant de souffrances et tant de morts. Voilà des années que les membres de la communauté internationale font de vains efforts pour arrêter les effusions de sang au Liban. Une solution politique passant par la réconciliation nationale est absolument indispensable au Liban.

Je me félicite de la déclaration faite le 16 septembre par le Comité de la Ligue arabe dans laquelle on proposait un nouveau plan de paix pour le Liban. Ma délégation espère que toutes les parties intéressées, dont les Nations Unies elles-mêmes, s'associeront aux efforts de la Ligue arabe pour faire cesser immédiatement les hostilités qui n'ont que trop duré au Liban.

Plus près de chez nous, les événements qui surviennent dans la péninsule coréenne revêtent une très grande importance pour la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est. C'est pourquoi les initiatives d'unification du Président Roh Tae Woo méritent un examen sérieux. En outre, nous nous féliciterons de toute démarche qu'entreprendront les Coréens pour entrer aux Nations Unies, s'ils le souhaitent, car nous croyons au principe de l'universalité des Nations Unies.

Dans notre partie du monde, la question du Kampuchea reste également sans solution. Il y a déjà 10 ans que l'Assemblée générale a établi les directives pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans ce pays déchiré par la guerre, mais jusqu'à présent, les efforts diplomatiques entrepris dans l'Organisation et en dehors d'elle ont été insuffisants. Les deux réunions officieuses de Jakarta, convoquées au cours de l'année écoulée, ont représenté des efforts régionaux importants. La Conférence internationale de Paris sur le Cambodge, en août, a aidé les parties et les participants intéressés à s'attaquer à des problèmes techniques complexes et à des questions politiques épineuses. Mon gouvernement, pour sa part, s'est efforcé de poursuivre officieusement des dialogues avec les parties intéressées du Kampuchea pour éviter des hostilités majeures. Mais la paix continue de nous échapper.

Seul un règlement politique d'ensemble du problème du Kampuchea pourra assurer un retour à la paix et au bon ordre dans la région. Une solution qui ne traiterait que de l'un ou de l'autre des multiples aspects d'un règlement d'ensemble ne ferait que prolonger les hostilités et imposer de nouvelles épreuves aux Kampuchéens.

Ma délégation note que l'on a annoncé le retrait des troupes étrangères du Kampuchea. Mais en l'absence de la supervision, du contrôle et de la vérification

des Nations Unies, nous ne pouvons être certains que toutes les troupes étrangères sont parties. D'ailleurs, il semble bien y avoir actuellement sur le terrain une recrudescence des combats.

Ma délégation estime qu'il est essentiel et logique pour les Nations Unies de participer étroitement à l'application de tout plan de paix au Kampuchea. L'expérience institutionnelle et la longue expertise des Nations Unies sont reconnues de tous, particulièrement dans le domaine du maintien de la paix et dans les préparatifs et la surveillance d'élections libres, équitables et démocratiques. Il en va de même pour le rapatriement du demi-million de réfugiés et de personnes déplacées du Kampuchea. Il serait également d'importance vitale que les Nations Unies assument un rôle central dans les efforts de reconstruction et de réaménagement du Kampuchea.

Je voudrais maintenant passer au problème des réfugiés dans l'Asie du Sud-Est. Les réfugiés et les personnes déplacées du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam constituent un problème humanitaire considérable. C'est pourquoi ma délégation est fort satisfaite de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine convoquée à Genève en juin dernier par le Secrétaire général. La Déclaration et le Plan global d'action adoptés à la Conférence contiennent des directives très utiles et très opportunes permettant aux parties directement intéressées dans la région et au-delà de traiter ce problème de manière globale et équilibrée. Un bon travail a été accompli. Je félicite tous ceux dont la participation a permis de parvenir à ces résultats. La coopération de la communauté internationale reste indispensable et il faut espérer qu'elle se manifestera aux niveaux requis.

Des problèmes des diverses régions, passons maintenant à ceux qui nous touchent tous sans exception sur la planète. Le premier d'entre eux est l'accumulation continue d'armes classiques, nucléaires et chimiques. Des milliards et des milliards de dollars continuent d'être consacrés à la mise au point et au déploiement d'armements. Les grandes puissances disposent maintenant d'instruments qui leur permettraient de détruire la planète plusieurs fois.

Une réduction ne serait-ce que de 2 % de ces dépenses par les grandes puissances libérerait au moins 200 milliards de dollars par an de ressources qui pourraient être affectées à des fins de développement pacifique. Cela représente quatre fois le montant total des ressources dont le monde dispose aujourd'hui aux

### M. Savetsila (Thaïlande)

fins du développement. Cette modeste réduction dans les budgets militaires des grandes puissances en matière d'armements ne compromettrait en aucun cas leur capacité militaire de défense. Mais les ressources qui pourraient être réorientées vers le développement aideraient à corriger les déséquilibres économiques et à réduire les risques de conflits régionaux.

Dans cette optique, ma délégation est heureuse d'apprendre que des progrès ont été réalisés dans les négociations sur le désarmement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ma délégation espère que les progrès dans les négociations bilatérales seront suivis de progrès dans les négociations multilatérales. Cette semaine, à la même tribune, le Président des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique ont fait d'importantes propositions au sujet des armes chimiques. Nous nous félicitons de ces deux propositions et y voyons des initiatives importantes qui marquent une étape majeure vers l'élimination générale de tous les types d'armes chimiques.

Un autre problème qui nous affecte tous sur la planète, à l'aube du XXIe siècle, est l'environnement - notre environnement commun. La survie de l'humanité au prochain siècle dépendra de la manière dont nous saurons préserver et conserver l'environnement de la Terre.

La liste des graves problèmes de l'environnement s'allonge sans cesse. Nous polluons l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, le sol que nous cultivons. Nous libérons des produits chimiques qui trouent la couche d'ozone, et nous déversons chez les autres nos déchets toxiques dangereux. A ce rythme, nous ne pouvons espérer transmettre à notre postérité le patrimoine écologique que nous ont confié les générations de l'humanité qui nous ont précédés.

Je suis heureux de faire part à l'Assemblée des modestes efforts entrepris par mon gouvernement et évoqués dans notre plan actuel de développement économique et social national. Les permis d'abattre des arbres ont été révoqués. Des mesures urgentes de reboisement ont été prises partout dans le royaume. Nous avons également proclamé 1989 Année de la préservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement. Nous nous efforcerons également de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de l'environnement.

Mais les problèmes de l'environnement ne peuvent être attaqués avec succès par de simples pays ni même des groupes de pays. Ils exigent l'appui et les efforts de tous, efforts que seules les Nations Unies peuvent canaliser. Nous devons mettre au point des stratégies communes pour venir à bout de ces problèmes pressants aux niveaux national, régional et international. Ces stratégies doivent reposer sur une prise de conscience totale de ces problèmes et de ces dangers. Ma délégation se félicite de ce que l'environnement suscite actuellement l'intérêt de l'ensemble de l'organisation mondiale.

Il est juste et il est extrêmement nécessaire que la protection de l'environnement soit également en tête des questions inscrites à l'ordre du jour du développement régional. C'est pourquoi ma délégation félicite la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de sa proposition tendant à convoquer en 1990, au niveau ministériel, une conférence sur l'environnement pour l'Asie et le Pacifique. Nous avons l'intention d'encourager cette conférence à élaborer des directives pratiques et des mesures se prêtant à une application immédiate. Cette conférence devrait représenter un pas important sur la voie de la convocation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992. Ma délégation se félicite de l'offre généreuse faite par le Brésil, qui a proposé d'accueillir cette importance conférence.

Un autre problème de grande ampleur et qui nous préoccupe tous vivement parce qu'il ne connaît pas de frontières est celui de la drogue. La drogue est à la fois insidieuse et mortelle : insidieuse en raison de la cupidité qu'elle inspire à ceux qui voudraient que nous en tombions victimes; mortelle parce que la drogue détruit complètement non seulement les individus mais la société à laquelle ils appartiennent. Nous appuyons ceux qui ont déclaré la guerre à la drogue parce que la guerre est le seul moyen de combattre et de vaincre cette menace.

Toute guerre totale contre la drogue nécessite des efforts nationaux; la coopération et la coordination internationales sont également cruciales à cet égard.

La Convention des Nations Unies adoptée en décembre 1988 sur cette question indique la voie à suivre pour entreprendre des efforts internationaux plus efficaces et plus globaux. Mais l'élimination de cette menace ne pourra se faire si la demande de drogues illicites continue de justifier l'offre. Il faut s'attaquer aux dimensions socio-culturelles du problème en tenant compte à la fois de l'offre et de la demande.

Si j'ai parlé des problèmes mondiaux qui nous sont communs à tous, c'est parce que l'Assemblée est l'instance la plus appropriée pour en discuter. Il s'agit de problèmes qui menacent notre survie. J'ai parlé de la nécessité de travailler comme un seul homme pour en venir à bout. A la base, il existe une interdépendance que nous partageons tous. L'interdépendance est la philosophie motrice de l'Organisation. Lorsque c'est l'un des aspects les plus importants de la vie internationale qui est en jeu, l'importance vitale de l'interdépendance demande à être plus fortement soulignée. Il s'agit en l'occurrence des domaines de l'économie et du développement.

Mon pays et la plupart des pays de ma région sont partisans d'un système de commerce ouvert et multilatéral. Contrairement à certains, nous avons eu la chance de pouvoir atteindre le type de croissance et de développement qui est actuellement le nôtre. Les pays de l'ANASE sont nos partenaires, auxquels viennent de s'ajouter les pays du bassin du Pacifique. Ensemble, nous espérons activer la croissance et le développement au profit de la région de l'Asie et du Pacifique dans son ensemble. Ce genre de coopération régionale élargie constitue à notre avis un moyen de favoriser la création d'un système commercial multilatéral ouvert sur l'extérieur et conforme à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Grâce à nos efforts régionaux, ma délégation espère réussir à faire comprendre à tous qu'un système commercial libre, multilatéral et ouvert est mutuellement avantageux à long terme et que, au contraire, le protectionnisme porte tort à tous nos intérêts communs. La réalisation de ces objectifs fondamentaux permettrait peut-être à la communauté internationale de s'engager sur la voie d'un allégement de la dette et du règlement d'autres problèmes économiques. C'est pourquoi ma délégation accorde une grande importance aux négociations multilatérales commerciales de l'Uruguay Round et, par le biais de ce dernier, à la promotion de la libéralisation du commerce.

Il existe d'autres problèmes économiques auxquels il importe également de s'attaquer : déséquilibres commerciaux, fluctuation des taux de change, stagnation

#### M. Savetsila (Thaïlande)

des prix des produits de base et transfert net de ressources financières des pays en développement. L'adoption de mesures unilatérales à propos de toutes ces questions ne suffira pas; pour pouvoir opérer les changements de structure indispensables, il faut qu'existent la volonté politique, la coopération internationale et un dialoque constructif.

Là encore, l'Assemblée générale est appelée à jouer un rôle utile. Dans sa sagesse, l'Assemblée a décidé de concentrer l'attention du monde sur ces problèmes pressants au cours d'une session extraordinaire sur la coopération économique internationale prévue pour 1990. Il existe également certaines catégories de pays qui ont besoin de se voir accorder une attention particulière dans le cadre des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie et approuve sans réserve la tenue de la deuxième conférence sur les pays les moins développés qui doit avoir lieu l'année prochaine.

Au seuil d'un siècle nouveau, je suis convaincu que nous pourrions nous trouver à la veille d'une ère de paix et de prospérité sans précédent. La coopération et l'entente internationales sont les éléments clefs de toute stratégie destinée à atteindre ces objectifs. Les Nations Unies sont à mes yeux l'indispensable instrument d'une telle stratégie et leurs débats le nécessaire catalyseur. A mon avis, le Secrétaire général a également un rôle tout aussi crucial à jouer dans cette entreprise commune. Sous la direction de notre Secrétaire général, l'Organisation a été en mesure de changer bien des choses. Sous sa direction, elle s'est imposée dans notre vie à tous.

Je souhaite au Président de l'Assemblée générale plein succès dans la direction des travaux importants qui nous attendent. J'espère qu'à la fin de cette quarante-quatrième session, nous nous serons rapprochés des objectifs de paix et de prospérité que nous recherchons au nom de l'humanité tout entière.

M. POOS (Luxembourg): Au nom du Gouvernement luxembourgeois, je voudrais présenter à notre président nos très chaleureuses félicitations pour son élection unanime à la présidence de notre assemblée. Enrichi par une longue expérience diplomatique, surtout comme ministre des affaires étrangères d'un des pays les plus importants d'Afrique, il dispose d'atouts solides pour diriger nos travaux avec sagesse et efficacité.

Mardi dernier, le Ministre d'Etat Roland Dumas, chargé des relations extérieures de la France, a exposé les vues des 12 Etats membres de la Communauté européenne sur les principaux sujets de l'actualité internationale. Dans la mesure où ce discours traduit nos préoccupations communes, je me limiterai à formuler quelques précisions additionnelles :

Au cours des 12 mois écoulés, nous constatons la poursuite de l'amélioration générale des relations internationales. Un climat propice se développe entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud.

Des étapes substantielles ont été franchies dans la solution de plusieurs conflits régionaux, concrétisant les perspectives favorables constatées l'année passée. De plus en plus souvent, nous voyons l'option et la pression militaire céder le pas, comme moyen de solution des problèmes internationaux, à la négociation et à la coopération, sur la base des principes reconnus par la Charte.

C'est d'abord en Europe que nous observons cette évolution favorable accompagnée de mutations profondes.

La Communauté européenne poursuit avec détermination son processus d'unification. La réalisation d'un grand marché unique ajoute une dimension importante à ce mouvement. Ouverte, demain comme aujourd'hui, sur l'ensemble des pays de la planète, conformément à sa vocation, la Communauté engendre de nouvelles potentialités de croissance et de coopération pour tous.

Face à ces problèmes et face à ces processus, nous saluons l'émergence de sociétés ouvertes et réellement démocratiques en Europe centrale et de l'Est.

Les premières élections libres qui viennent d'avoir lieu en Pologne, tout comme le programme du nouveau gouvernement qui est sorti de ce scrutin, ouvrent des perspectives, certes difficiles, mais combien encourageantes vers la construction d'une Pologne maître de son sort, fidèle à l'identité et aux aspirations profondes de sa population.

A partir de réalités qui lui sont propres, des développements similaires se préparent en Hongrie. Ici également la voie est désormais ouverte au multipartisme.

En Union soviétique, le processus de démocratisation progresse. Il s'est concrétisé en particulier par la mise en place de nouvelles institutions - le Congrès du peuple et le Soviet suprême - à la suite d'élections assurant la pluralité des candidatures.

Nous souhaitons que la voie ainsi tracée soit poursuivie et soit empruntée par les autres pays de l'Europe de l'Est. Ainsi cette fin du XXe siècle sera-t-elle marquée par le triomphe de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Des restructurations économiques significatives accompagnent ces changements politiques. Elles tendent à éliminer progressivement la planification bureaucratique et centralisatrice au profit d'une économie de marché, à responsabilité sociale, mais fondée sur l'autonomie de décision des agents économiques. La vitalité d'économies plus performantes est de nature à surmonter les graves problèmes économiques qui se posent dans ces pays.

Les réformes politiques et économiques entreprises conduisent inexorablement à de nouvelles formes de coopération entre les pays européens. Les vieilles barrières psychologiques et physiques sont abattues. Les idées, les informations et les personnes circulent librement. Les peuples européens se redécouvrent et se rapprochent.

Des institutions solides comme le Conseil de l'Europe, voire le processus CSCE sont les fondements à partir desquels pourra s'épanouir la volonté des Européens à vivre ensemble librement et en toute confiance.

A cet égard, mon gouvernement attache la plus haute importance aux assurances données récemment par le Président Gorbatchev, selon lesquelles chaque pays est libre de choisir sa voie et que, partant, nul ne saurait s'arroger le droit de recourir à la force pour imposer sa volonté aux autres pays. Accompagné par la promotion en Union soviétique d'un véritable état de droit, cet engagement revêt une signification particulière.

Les perspectives très encourageantes qui se présentent à présent dans les négociations sur les armes conventionnelles en Europe ouvertes à Vienne traduisent de manière exemplaire le nouveau climat de convergence entre les deux parties de l'Europe. En réduisant les niveaux des différentes catégories d'armes, en

s'engageant pour une transparence et une prévisibilité accrues dans les questions militaires, et en définissant de nouvelles mesures de confiance fondées sur des stratégies strictement défensives, les 23, voire les 35 pays associés à cette négociation, mettent un terme à 45 années de suspicion et d'hostilité.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations sur la réduction des armements nucléaires stratégiques. S'agissant des négociations sur les armes chimiques, la récente invitation du Président Bush, à laquelle la partie soviétique a déjà donné son accord de principe, permet une avancée concrète dans ce domaine d'une grande complexité. Il convient de tirer profit du momentum ainsi créé, afin d'arriver à une conclusion rapide d'un accord équilibré et vérifiable.

Concernant l'Afghanistan, une partie importante des Accords de Genève a été mise en œuvre par le retrait, conformément au calendrier prévu, des troupes soviétiques, mettant un terme à une occupation étrangère qui a duré plus de 10 ans.

La situation reste cependant fort préoccupante au regard des combats meurtriers entre différentes factions afghanes.

Au Cambodge, nous attendons le retrait des troupes vietnamiennes pour la fin de ce mois.

Ici comme ailleurs, il me paraît souhaitable et même inévitable que notre organisation joue un rôle primordial dans la recherche et la mise en œuvre d'un règlement pacifique.

Il me faut regretter par ailleurs que le peuple coréen n'ait toujours pas de siège parmi nous, cela en violation du principe de l'universalité de notre organisation.

Le continent africain fournit, quant à lui, des signes encourageants : un processus historique s'accomplit précisément en Namibie, grâce à l'action des Nations Unies. Nous nous félicitons de ce qu'après la signature des deux accords en décembre dernier, la mise en oeuvre du processus prévu par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, ait enfin pu démarrer.

Je ne doute pas que cette opération représente une expérience enrichissante pour notre organisation. Elle serait de nature à nous inspirer pour l'avenir.

Le retrait progressif des troupes cubaines de l'Angola est également un motif de satisfaction. Puisse la réconciliation nationale maintenant se concrétiser. Un effort similaire de réconciliation poursuivi au Mozambique appelle, lui aussi, notre appui. Il en va de même pour les négociations que le Gouvernement du Soudan

M. Poos (Luxembourg)

a à entreprendre avec l'opposition du Sud, ainsi que celles que le Gouvernement de l'Ethiopie mène, par l'entremise du Président Carter, avec les représentants du peuple érythréen.

Reste le douloureux problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Les Élections qui ont eu lieu au début de ce mois ont montré que, parmi la population blanche, de larges couches se prononcent pour des changements. Il appartient aux nouveaux dirigeants de s'acquitter de leur mandat de réforme, en libérant sans délai Nelson Mandela et les autres leaders des mouvements anti-apartheid, en levant l'état d'urgence, en légalisant les mouvements et partis d'opposition, bref en mettant fin au régime de répression brutale, qui est toujours en vigueur et qui a ensanglanté les dernières élections.

En Amérique centrale, les perspectives d'entente n'ont jamais été aussi bonnes. Après la conclusion des Accords d'Esquipulas II et de Costa del Sol et de la toute récente rencontre de Tela le 7 août dernier, le dispositif du processus de paix peut être commencé. La promesse d'élections libres au Nicaragua, en février prochain, est également un élément capital à ce titre. En El Salvador, le dialogue entre les parties adverses semble également s'engager.

Ainsi, les pays de cette région, dans leur ensemble, traduisent leurs intentions de s'engager sur la voie du pluralisme démocratique, le respect des droits de l'homme, la promotion de la justice sociale et la solution des graves problèmes socio-économiques aggravés par 10 années d'une guerre sans merci.

Par rapport à l'Afrique et à l'Amérique centrale, on assiste au Moyen-Orient à une situation qui ne cesse de se dégrader. La voie vers une solution négociée reste bloquée. Le soulèvement dans les territoires occupés se poursuit en s'amplifiant. La confrontation violente y augmente, jour après jour, le nombre des morts et des blessés et les souffrances de la population. Face aux décisions du Conseil de sécurité, les forces d'occupation continuent à recourir à des mesures répressives qui sont contraires, en particulier, à la Convention de Genève.

Ceci est d'autant plus regrettable que des changements importants ont eu lieu depuis un an : je veux parler de la décision du Conseil national palestinien de reconnaître l'existence d'Israël, de renoncer au terrorisme et de mener des négociations sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. La décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître l'existence de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et d'entamer un dialogue avec les représentants de cette organisation représente, de son côté, un pas important dans la bonne direction.

L'organisation d'élections dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, peut être une étape utile à condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un processus d'ensemble et dans la mesure où elles se déroulent avec des garanties internationales acceptables pour toutes les parties. Les Palestiniens ont les mêmes droits à l'existence et à l'autodétermination que ceux réclamés et gagnés après tant d'épreuves et de sacrifices tragiques par Israël.

Nous ne saurions nous résigner à accepter la tragédie qui enfonce tous les jours le Liban vers l'asphyxie. Le martyre infligé à la population libanaise nous concerne tous. L'installation d'un cessez-le-feu et la relance du dialogue entre les différentes communautés libanaises, égales en droits et en obligations, tout comme le retrait de toutes les forces étrangères, sont les deux conditions essentielles pour le retour à la paix civile.

Entre l'Iran et l'Iraq, le cessez-le-feu a été certes respecté. Il est néanmoins décevant de constater que les négociations que mènent notre Secrétaire général et son représentant spécial avec les deux parties n'aient pas encore conduit au moindre résultat. Il n'existe pourtant aucune alternative valable à la recherche d'une solution globale, basée sur la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

Dans la question de Chypre, le Secrétaire général a mené une nouvelle série de négociations intra-communautaires et a soumis aux deux parties des propositions appelées à être intégrées dans un plan de règlement. Mon gouvernement appuie sans réserve l'action du Secrétaire général et de son représentant afin que les négociations se poursuivent et s'intensitient.

Il en est de même de l'action de conciliation que notre Secrétaire général déploie au sujet du Sahara occidental et du Timor oriental dans le but d'arriver à une solution fondée sur le respect des aspirations des populations de ces régions.

La recherche intensifiée d'accords aux divers problèmes régionaux a conduit au recours systématique aux opérations de maintien de la paix et à leur multiplication.

Il convient de féliciter les responsables de 1'ONU qui ont su assurer la définition, le déploiement et le déroulement de ces opérations avec un savoir-faire et une efficacité qui suscitent l'admiration. Ces opérations rendent un service inestimable à la cause de la paix. Elles assurent à 1'ONU une autorité et un prestige sans précédent. Elles ne sauraient nous faire oublier toutefois que ces opérations ne constituent en elles-mêmes qu'une solution temporaire et provisoire devant faciliter la mise au point d'un règlement définitif de ces conflits. Leur bon fonctionnement demande également que chaque Etat s'acquitte promptement de ses obligations financières, passées ou présentes. Indépendamment de sa situation financière, mon gouvernement étudiera les modalités pratiques lui permettant de concourir directement aux forces de maintien de la paix.

Vous devinez l'émotion qu'a suscitée la lâche exécution du lieutenant-colonel Higgins au Liban, enlevé dans l'exercice de ses fonctions. Cet acte criminel illustre les risques auxquels sont exposés les membres de ces forces internationales de la paix dans l'exercice de leur mission.

Le Gouvernement luxembourgeois, issu des récentes élections, continue à attacher la plus haute importance au respect des droits de l'homme.

Il y a plus de 40 ans, notre assemblée générale a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. Quand nous venons de fêter par ailleurs le bicentenaire de la Révolution française, il est fort regrettable de constater que plus de 60 Etats, dont certains des plus grands, n'ont toujours pas ratifié les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. De plus, dans bien des Etats où ces dispositions sont déjà en vigueur, il n'existe pas de protection juridique suffisante ou de mécanisme de sanctions suffisamment efficace pour en assurer le respect.

Pour le Gouvernement luxembourgeois, l'effort d'éducation propre à informer, à sensibiliser les consciences des hommes et à promouvoir l'esprit de tolérance et de justice doit être poursuivi et renforcé. Il en est de même de l'action désintéressée menée par les organisations non gouvernementales qui se consacrent sans relâche à la promotion de la cause des droits de l'homme en risquant même la vie de leurs membres.

Devant l'émotion considérable à laquelle nous ont habitués ces dernières années certains pays peu respectueux des droits de l'homme, je joins ma voix à celle de la communauté internationale, appelant les dirigeants de ces pays à mettre fin aux actions répressives et à permettre le retour à une politique d'ouverture et de réformes allant dans le sens de l'histoire.

Au-delà des conflits et des atteintes à la personne humaine, les problèmes liés à la protection de l'environnement sont devenus un sujet de préoccupation prioritaire pour l'opinion publique universelle. Les interventions que nous avons écoutées tout au long de cette semaine démontrent pleinement cette prise de conscience.

De plus en plus d'êtres humains sont affectés par les atteintes portées aux équilibres écologiques. La destruction des forêts s'accélère, le désert s'étend. L'érosion du sol menace la production agricole et l'existence de millions d'êtres humains. La pollution des mers et la prolifération des déchets toxiques débouchent chaque jour sur de nouveaux drames. La lente destruction de la couche d'ozone nous expose à des radiations ultra-violettes aux conséquences incalculables.

Nous voilà donc solidairement engagés dans une course visant à arrêter la dégradation de l'environnement.

### M. Poos (Luxembourg)

Les initiatives prises successivement ces derniers mois, notamment par Mme Margaret Thatcher, M. Ruud Lubbers et M. Michel Rocard, ainsi que le Sommet de l'Arche, réuni à Paris en juillet dernier, nous fournissent des orientations devant déboucher sur des actions urgentes. Il appartient à présent à la communauté internationale, et donc à notre organisation, de définir ces priorités dans la perspective de la conférence internationale sur l'environnement, prévue pour 1992.

Mon gouvernement souscrit entièrement à la nécessité de l'élaboration d'une convention-cadre pour situer le problème et établir les lignes directrices de l'action internationale à mener par l'adoption de mesures concrètes.

La destruction des forêts tropicales par le feu, producteur à son tour de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, doit être endiguée. Les droits des populations indigènes - de l'Amazonie notamment - désireuses de conserver leur milieu naturel, sont à respecter. Une politique universelle de protection et de maintien des forêts est à lancer.

Nous ne réussirons dans ce domaine que par le biais d'une prise de conscience collective, à partir de campagnes courageuses menées par les nombreux mouvements oeuvrant pour la protection de la nature.

Le moment me semble propice pour lancer les bases d'une croissance durable fondée sur la synthèse entre la dimension écologique et l'activité économique de l'homme.

Il appartient d'abord aux pays industrialisés - qui sont les principaux responsables du problème - d'assumer ce défi qui concerne toute l'humanité. Notre organisation devra se doter de structures suffisamment solides, flexibles et efficaces, capables d'agir dans les délais voulus.

Simultanément, une attention accrue doit être accordée à la croissance rapide de la population mondiale. Celle-ci augmente au rythme d'un milliard tous les 10 ans. Cette croissance doit nous inquiéter compte tenu des possibilités de développement et des contraintes que cela pose pour l'environnement.

A vrai dire, la situation économique et sociale dans un nombre important de pays en développement reste préoccupante. Pour des millions d'habitants, les années 80 ont été une décennie perdue. C'est notamment le cas pour les pays d'Amérique latine et de l'Afrique subsaharienne, marqués par la stagnation et le déclin. La pauvreté, la faim et le dénuement tuent 40 000 enfants chaque jour. C'est une honte à laquelle nul ne saurait se dérober!

La lutte pour la simple survie conduit de larges populations de ces pays à surexploiter la nature. La pression exercée par le service de la dette - qui représente en moyenne 30 % de leurs exportations - accélère une exploitation excessive des ressources naturelles. Bref, les impératifs économiques à court terme conduisent bien des gouvernements à ne pas donner la première priorité aux problèmes écologiques.

Faut-il s'étonner dès lors que la violence tende à se développer et qu'elle prenne des proportions alarmantes? Au regard de la condition qui leur est réservée, nombre de jeunes s'adonnent à la drogue, à la prostitution, à la délinquance et à de nouvelles formes de criminalité! Les émeutes de la faim qui ont eu lieu dans certains pays en développement ont précisément montré des jeunes devenus les victimes des désordres auxquels les a poussés la misère. Le nombre des réfugiés fuyant la guerre, la persécution et le terrorisme, ainsi que le chômage et le sous-développement, est passé de 5 millions en 1978 à 14 millions, actuellement.

L'ampleur de ces problèmes nous impose de redoubler nos efforts. La session extraordinaire de 1990 sur la coopération économique internationale, en particulier, nous donnera l'occasion de redéfinir les principes et les orientations devant nous quider dans la construction d'un monde plus juste et plus humain.

Pour redresser la situation et assurer une croissance durable, une réduction substantielle de la dette et de son service me paraît être une première et importante mesure. Après les accords conclus avec le Mexique et les Philippines, le Plan Brady pourrait trouver une application plus large, en tenant compte de la spécificité de chaque situation.

Sur le plan des échanges mondiaux, le succès de l'Uruguay Round, que nous souhaitons sans réserves, serait de nature à créer les conditions favorables pour une croissance des exportations des pays en développement.

Un autre fléau, lui aussi global, qui nous menace est le trafic illicite de la drogue. Je plaide pour un renforcement résolu de la coopération internationale, à commencer par une ratification rapide par tous les pays de la Convention de Vienne sur le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes que je viens de signer pour le Luxembourg. Il doit être clair que le Luxembourg, d'ores et déjà associé au groupe de travail issu du Sommet de l'Arche, ne ménagera pas sa peine en ce domaine. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour saluer l'action déterminante et courageuse engagée par le Président de la Colombie, M. Virgilio Barco Vargas, action que le Gouvernement luxembourgeois partage sans réserves.

Au moment de conclure, je voudrais rendre un juste hommage à notre Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Son action à la tête de notre organisation, ses efforts inlassables de médiation et de conciliation ont mis en évidence ses nombreuses qualités d'organisateur et de négociateur. Son engagement patient et lucide en faveur de la paix a contribué de façon substantielle au renforcement du

rôle et de l'importance des Nations Unies dans les affaires internationales ces dernières années.

Mon pays vient de célébrer le cent cinquantième anniversaire de son indépendance. Je voudrais remercier le Secrétaire général d'avoir rehaussé de sa présence les manifestations qui ont eu lieu au mois d'avril dernier, en présence de sept premiers ministres et dirigeants des principales organisations internationales dont le Luxembourg est membre.

Cette célébration nous a permis de retracer le cheminement du Grand-Duché de Luxembourg à travers les vicissitudes de l'histoire. S'il nous est permis de constater qu'en 1989 le développement futur de notre pays se présente dans des conditions plus favorables que dans le passé, nous devons reconnaître en même temps que la vie, surtout celle des petits Etats, dépend chaque jour davantage des organisations internationales.

En traitant précisément du rôle des petits Etats, le Secrétaire général s'est exprimé le 18 avril dernier à Luxembourg de la manière suivante :

"Ils n'ont pas besoin de réfléchir au danger et au coût de guerres interminables pour se convaincre de l'absurdité de toute agression armée. Ayant davantage conscience de leur vulnérabilité, les petits Etats, ou du moins, ceux d'entre eux qui se comportent de façon rationnelle, sont naturellement pacifiques et respectueux du droit.

Ils ressentent aussi plus vivement que d'autres la nécessité de la coopération internationale à laquelle vise notre organisation. Comme la guerre, en effet, l'isolement serait pour eux suicidaire. Vivant du commerce international, ils savent le danger du protectionnisme, le bien-fondé de la libéralisation des échanges et l'utilité de l'intégration dans les espaces économiques larges où les conflits ne sont plus concevables et où chacun tire profit de la prospérité de l'ensemble.

Ils mesurent aussi l'importance de la coopération politique régionale et de la coopération internationale qui la prolonge. C'est ainsi que le Luxembourg joue un rôle d'autant plus important à l'ONU qu'il est un membre actif de la Communauté européenne.

Fermes soutiens de l'Organisation, les petits pays y jouent un rôle d'autant plus utile qu'ils ont l'expérience de la conciliation et que leurs intérêts tendent à se confondre avec l'intérêt général."

#### M. Poos (Luxembourg)

Après cette longue citation, il ne me reste rien à ajouter.

Monsieur le Secrétaire général, pour votre action à la tête de l'Organisation, pour votre présence chez nous et les paroles que vous y avez prononcées, il me tient simplement à coeur de vous exprimer toute notre gratitude.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (parle en persan; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes sincères félicitations à M. Joseph Garba pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. J'espère que, sous sa direction, l'Assemblée pourra obtenir les résultats souhaitables. A cette fin, il peut compter sur la coopération de la République islamique d'Iran.

Je tiens également à remercier M. Dante Caputo pour le travail excellent qu'il a effectué pendant la quarante-troisième session de l'Assemblée, ainsi que le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie tant aux Nations Unies que sur les plans international et régional.

Le décès de l'Imam Khomeini, leader du monde islamique et fondateur de la République islamique d'Iran - qu'il repose en paix -, est une perte tragique pour la République islamique d'Iran, le monde islamique et tous les peuples épris de paix. Durant toutes ces longues années de lutte sans relâche, il n'a épargné aucun effort pour combattre l'exploitation, la tyrannie et l'injustice. Notre peuple est entré dans la deuxième décennie de sa révolution avec l'expérience précieuse acquise en 10 années de résistance contre l'agression, la propagande politique et les pressions économiques et avance avec fermeté vers la reconstruction nationale avec une volonté résolue, en se basant sur les principes fondamentaux de la révolution islamique.

Au seuil des années 90, le monde va vers un relâchement des tensions sur le plan tant mondial que régional. Les efforts de la communauté internationale destinés à résoudre les conflits régionaux sont certes louables, mais nous ne pouvons pas oublier qu'il existe encore heaucoup de différends non résolus qui risquent de menacer la paix et la sécurité internationales. Ces crises se perpétuent principalement en raison des politiques de domination menées par les grandes puissances contre les intérêts du tiers monde. Pour redresser la situation, nous devons donc modifier des relations internationales injustes et les placer sur une base de justice et de respect du droit international.

Le Mouvement des non-alignés a demandé que les années 90 soient la décennie du droit international. Pendant cette décennie, les gouvernements et les enceintes internationales devraient redoubler d'efforts pour renforcer le respect de la primauté du droit dans les relations internationales. L'histoire a démontré que ceux qui détiennent le pouvoir et la force sont plus enclins à violer les principes du droit international. Les actes illicites des Etats-Unis contre mon pays

- confisquer nos biens, attaquer nos plates-formes de forage et abattre un avion civil - sont des exemples frappants de mépris des normes juridiques de la part des puissants. Nous espérons que la prochaine décennie, grâce aux efforts des Nations Unies et à une remise en question par les grandes puissances de leur comportement et de leur conduite sur la scène internationale, favorisera la primauté du droit.

La domination politique et économique a fait l'objet de longues discussions dans les forums internationaux, mais on n'a pas suffisamment discuté de la question de la domination culturelle. Les puissances qui dominent le monde utilisent la domination culturelle - qui pave la voie à d'autres formes de domination - pour acquérir une influence politique et pour asservir les pays du tiers monde à leurs valeurs culturelles et sociales. Malheureusement, les pays qui désirent recouvrer leur propre identité culturelle sont l'objet d'attaques virulentes de la part desdites puissances. Des décisions de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des non-alignés visant à contrer la domination culturelle des puissances arrogantes dans le monde islamique et dans le tiers monde ont déclenché une réaction contre cette domination. Les attaques culturelles de certains pays occidentaux sont le résultat d'une évaluation faussée de la réalité et montrent qu'ils ont sous-estimé les sentiments et les croyances vivaces des pays musulmans. Sous la présidence de la France, la Communauté européenne peut se tailler une place légitime dans les relations avec les pays musulmans, y compris la République islamique d'Iran, car elle a redressé ses erreurs politiques du passé et respecte les principes et les valeurs sociales et religieuses des sociétés islamiques.

Je tiens maintenant à parler d'une des tragédies sociales les plus destructrices de notre temps, à savoir le trafic, la production et l'usage des drogues. A juste titre, la communauté internationale a prêté une attention particulière à ce problème. L'Iran se trouve dans une région géographique qui est un maillon important du trafic illégal de l'est à l'ouest, d'où la responsabilité spéciale des autorités de mon pays, non seulement dans l'arrestation des trafiquants internationaux de stupéfiants mais aussi dans l'arrestation de la santé de notre propre société. Aussi avons-nous décidé l'année dernière de fermer les voies par lesquelles ces drogues illicites sont introduites dans notre pays, en renforçant la coopération avec les pays voisins et en élargissant les opérations destinées à découvrir et à démanteler le réseau international des trafiquants de drogues. Ces mesures, de pair avec l'adoption de lois strictes et de peines plus

sévères pour les marchands de mort, se sont rapidement traduites par une diminution substantielle du trafic des stupéfiants et de leur consommation en Iran. Cependant, en raison de la nature de ce phénomène, une campagne efficace contre la mafia internationale des drogues illégales est impossible sans une coopération internationale. Par conséquent, la République islamique d'Iran se félicite des efforts internationaux déployés à cette fin.

L'année dernière, les efforts tentés pour acquérir des armes plus lourdes et plus perfectionnées n'ont pas cessé, pendant même que se poursuivaient à un rythme soutenu des négociations multilatérales sur le désarmement en vue de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Il semble cependant que le rythme d'accumulation des armes prend de vitesse les efforts déployés dans le domaine du désarmement. Entretemps, les armes chimiques, du point de vue de leur capacité de destruction et de leur nature brutale, n'ont plus rien à envier aux armes nucléaires; elles sont une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, et suscitent une vive préoccupation de la part de la communauté mondiale.

Pendant huit ans, le monde est resté indifférent devant l'emploi des armes chimiques contre la République islamique d'Iran, ce qui a encouragé des pays comme l'Iraq à accumuler de grands arsenaux d'armes chimiques et biologiques et à les améliorer tant qualitativement que quantitativement.

Le fait que la communauté internationale ne soit pas parvenue à répondre comme îl convenait à l'emploi répété par l'Iraq d'armes chimiques contre ses ressortissants kurdes pendant la guerre et même après l'instauration du cessez-le-feu, de même que la constatation des avantages pratiques de ces armes, ont suscité la préoccupation du monde entier face à l'escalade à laquelle on assiste de plus en plus dans ce domaine. La République islamique d'Iran, pays qui a le plus souffert de l'utilisation récente d'armes chimiques, est convaincue que le remède ultime réside dans la destruction totale de toutes les armes chimiques et que les solutions transitoires comme la prévention de la prolifération de ces armes seront sans effet.

Au sein de la Commission du désarmement, la République islamique d'Iran a redoublé d'efforts en vue de la conclusion d'une convention globale sur l'interdiction de la production, de la mise au point, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques. Le principe de l'universalité est absolument nécessaire pour assurer la sécurité des Etats qui ont été victimes de l'emploi d'armes chimiques et de ceux qui peuvent être menacés par ces armes. L'universalité d'une telle convention exige des mesures punitives adéquates ainsi que des mesures incitatives suffisantes. En attendant la conclusion de la convention, tous les Etats sont tenus de se conformer aux dispositions du Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction de l'emploi d'armes chimiques et les Etats qui y contreviendraient devraient être châtiés dès qu'ils en font usage.

Plus d'un an s'est écoulé depuis l'instauration du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq. A mon plus grand regret, je dois dire qu'en dépit de 15 séries d'entretiens directs sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU assisté de son représentant personnel, aucune mesure autre que l'instauration du cessez-le-feu n'a pu être prise en vue de la pleine application, ne serait-ce que du premier paragraphe de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité qui se lit comme suit :

"Exige, comme première mesure en vue d'un règlement négocié, que la République islamique d'Iran et l'Iraq observent immédiatement un cessez-le-feu ... et retirent sans délai toutes les forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues."

Ce paragraphe, qui est absolument conforme aux principes fondamentaux du droit international, ne laisse aucune place au doute ou à des interprétations tendancieuses car tant le cessez-le-feu que le retrait jusqu'aux frontières

internationalement reconnues sont des mesures obligatoires qui doivent être inconditionnellement appliquées antérieurement à toute négociation et indépendamment de celle-ci.

Sur cette base, dans le calendrier pour juillet et août 1988 qu'il proposait, le Secrétaire général avait envisagé que le retrait jusqu'à des frontières internationalement reconnues interviendrait dans les 10 jours suivant le cessez-le-feu. La République islamique d'Iran avait donné son accord de principe sur ce calendrier, y compris l'échelonnement et les aodalités d'application de toutes les dispositions de la résolution 598 (1987). Toutefois, l'Iraq a même refusé d'examiner ce calendrier et persiste à faire de négociations directes un préalable au cessez-le-feu. Même après l'annonce du cessez-le-feu et avant son instauration, le Secrétaire général, dans une lettre qu'il a adressée le 16 août 1989 à l'Iran et à l'Iraq, lançait un appel aux deux pays pour que simultanément commencent le retrait et les entretiens directs.

L'année dernière, l'Iraq a refusé de prendre la première mesure conformément aux obligations qui lui incombent aux termes de la Charte des Nations Unies et de la résolution du Conseil de sécurité, à savoir le retrait du territoire franien. Au contraire, l'Iraq a essayé de tirer profit de son occupation illégale du territoire iranien pour réaliser les ambitions illégitimes et expansionnistes qui sont à l'origine de sa guerre d'agression contre son voisin. D'autre part, l'Iraq essaie de tromper l'opinion publique mondiale en soulevant la question des prisonniers de guerre – une question purement humanitaire – et en l'utilisant dans sa campagne de duperie.

Une approche sélective de l'application des dispositions de la résolution 598 (1987) est inacceptable. Conformément à la lettre de la résolution, le retrait doit intervenir préalablement aux négociations et indépendamment de celles-ci. Toutefois, compte tenu de considérations purement humanitaires, nous nous sommes déclarés prêts à échanger les prisonniers de guerre conformément au plan proposé par le Secrétaire général. Sur la base de son premier plan, tous les prisonniers de guerre auraient dû être libérés avant le 20 novembre 1988, et conformément au plan d'octobre, tous auraient dû rentrer dans leurs foyers avant la fin de 1988. La République islamique d'Iran a proclamé son accord de principe sur les deux plans; l'Iraq s'est abstenu d'accepter l'un ou l'autre.

Je voudrais également mentionner à ce point qu'il y a un déséquilibre dans le nombre de prisonniers de guerre recensés par le Comité international de la

Croix-Rouge dans les deux pays. Jusqu'à présent, les autorités iraquiennes ont admis avoir fait quelque 45 000 prisonniers de guerre iraniens; 19 000 seulement ont été recensés, alors qu'environ 50 000 prisonniers de guerre ont été recensés en République islamique d'Iran, ce qui représente la majorité des prisonniers de guerre iraquiens. Il convient de remédier rapidement à ce déséquilibre.

Nous sommes prêts à continuer les entretiens directs sous les auspices du Secrétaire général. Il est maintenant clair que le problème ne porte pas sur la forme des entretiens ou l'absence de confiance entre les deux pays. Le véritable problème tient au refus de l'Iraq d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité. Aussi longtemps qu'on ne réagira pas sérieusement face à l'attitude dangereuse et illégale de l'Iraq, il est hautement improbable que nous assisterons à des progrès dans l'application de la résolution et l'examen de questions secondaires n'apportera pas de résultats. La responsabilité incombe particulièrement au Conseil de sécurité, étant donné l'engagement qu'il a pris par cette résolution. Toutefois, le monde a vu avec grande surprise ce même Conseil de sécurité qui a adopté à grand bruit la résolution 598 (1987) ne pas prendre la moindre mesure pour contribuer à l'application de celle-ci. Bien au contraire, il a choisi d'assister dans une indifférence totale à la poursuite de l'occupation du territoire iranien et à la non-application de la résolution 598 (1987).

L'Iraq doit comprendre que la paix serait à l'avantage des deux pays et de la région. La poursuite de l'actuelle situation "ni guerre ni paix" peut progressivement entraîner la région vers la reprise de la tension. Nous sommes honnêtes et sérieux dans notre volonté d'assurer la paix entre les deux pays et la stabilité dans la région du golfe Persique. Nous sommes prêts à appliquer la résolution 598 (1987) sans délai ni condition préalable ou prétexte. Le plan du ler octobre a été proposé après de longues discussions entre les deux parties et des consultations avec le Secrétaire général. Malgré nos réserves, nous avons accepté ce plan à seule fin d'alga. Le secrétaire général à s'acquitter de ses devoirs concernant l'application de la résolution 598 (1987) et parce que nous avons confiance en lui. Toutefois, l'Iraq a refusé jusqu'à maintenant d'accepter le plan. Nous nous félicitons de la visite de M. Eliasson, représentant personnel du Secrétaire général, dans les deux pays. Si ces efforts n'amènent pas dans un délai raisonnable un changement d'attitude de l'Iraq, il faudra envisager d'autres mesures.

Je voudrais maintenant évoquer un certain nombre de points concernant la paix et la sécurité dans la région névralgique et stratégique du golfe Persique. Il ne fait pas de doute que la sécurité de la région est étroitement liée à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons qu'une paix et une sécurité durables devraient être assurées par les Etats de la région, sans ingérence extérieure.

La communauté de vue sur les plans religieux, culturel et économique des pays du golfe Persique leur donne suffisamment de raisons pour accroître leur solidarité et la force nécessaire pour défendre la sécurité dans cette région sans la présence ni l'ingérence de puissances étrangères.

La République islamique d'Iran souhaite développer des relations bilatérales avec les pays de la région conformément au respect mutuel des droits et intérêts légitimes, et s'emploie à asseoir une paix et une sécurité durables sur une base solide sans la présence ni l'ingérence de puissances étrangères dans le golfe Persique.

De même que la communauté internationale, nous nous sommes félicités du retrait total des troupes soviétiques d'Afghanistan. La République islamique d'Iran a constamment rappelé le droit incontestable du peuple afghan à l'autodétermination et au choix de son futur type de gouvernement. Tout en déclarant à nouveau notre appui à la lutte du peuple musulman d'Afghanistan, nous tenons à souligner combien la mise en place d'un gouvernement islamique, populaire et non aligné, qui serait libre de toute ingérence étrangère et entretiendrait des relations amicales avec tous ses voisins s'impose, un gouvernement qui s'appuierait uniquement sur l'unité de tous les secteurs de la population musulmane d'Afghanistan. Nous continuerons d'oeuvrer par tous les moyens à cette fin. Nous ne cesserons, comme nous l'avons fait dans le passé, de fournir une assistance humanitaire aux réfugiés afghans, conformément à notre responsabilité islamique et humanitaire. Nous espérons cependant que le règlement final du problème afghan et une amélioration des conditions sociales et politiques ouvriront la voie au rapatriement honorable et volontaire des réfugiés et des personnes déplacées.

L'année dernière, les populations opprimées de Palestine et du Liban ont été tém ins d'événements graves. Le soulèvement du peuple musulman de Palestine sur la Riv. occidentale et dans la bande de Gaza, qui a duré plus de 20 mois, ainsi que d'autres mouvements de résistance palestiniens, sont la conséquence directe de la méconnaissance des droits inaliénables du peuple de cette terre. Le peuple palestinien continue de résister courageusement et résolument aux pratiques agressives et criminelles du régime d'occupation Qods, qui cherche à réprimer brutalement ce soulèvement en frappant, tuant et torturant un grand nombre de révolutionnaires. La poursuite de ce soulèvement a démontré que le peuple musulman de Palestine n'acceptera jamais de compromis quant à ses droits inaliénables.

Si la communauté internationale cherche à trouver une solution à cette crise et à apporter la paix et la sécurité au Moyen-Orient, elle doit comprendre que le seul moyen efficace pour y parvenir est la pleine restauration des droits des Palestiniens, autrement dit, la libération des territoires occupés et la création d'un état indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien. Toute solution qui ne prendrait pas en compte les aspirations légitimes du peuple palestinien, ne saurait garantir la paix et la sécurité dans cette région,

Les actes expansionnistes d'agression du régime sioniste ont accentué également la crise au Liban. L'occupation du Sud-Liban, l'instabilité dans cette région, la répression exercée à l'encontre des groupes de résistance libanais et palestiniens, l'enlèvement de civils et de personnalités telles que le Cheikh Abdol Al-Karim Obeid, et le recours à des fantoches et des mercenaires, n'ont fait qu'exacerber la crise au Liban, un pays qui a déjà connu tant de destruction. Et comme si cela ne suffisait pas, l'Iraq a attisé le feu d'une guerre civile destructice au Liban en fournissant des quantités d'armes à ce pays, ce qui ne fait qu'ajouter aux pertes en vies humaines et menace cette nation de partition. Tout en soulignant l'indépendance et l'intégrité territoriale, et la nécessité de respecter le droit du Liban à l'autodétermination conformément à la volonté de la majorité de cette nation, la République islamique d'Iran soutient la résistance des forces islamiques et nationalistes du Liban aux actes d'agression du régime sioniste.

Après bien des années de lutte, le peuple namibien s'apprête à prendre entre ses mains sa propre destinée. Une fois encore nous déclarons que nous appuyons pleinement l'indépendance de la Namibie et demandons que des élections libres soient organisées et que le régime de Pretoria ne puisse les influencer. Le retrait immédiat des forces de police sud-africaines de Namibie s'avère donc indispensable. La communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus d'indépendance de la Namibie et la South West Africa People's Organization (SWAPO) en lui octroyant une assistance financière de façon que des représentants authentiques du peuple namibien puissent assumer le pouvoir.

Les événements encourageants qui se sont produits sur la scène mondiale et l'amélioration du climat politique international eu égard à certains des problèmes et des crises dont je viens de parler font que la communauté internationale vit à à la fois un sentiment mêlé d'anxiété et d'espoir. Les efforts sérieux et ambitieux

## M. Velayati (République islamique d'Iran)

déployés par des instances internationales, et en particulier les Nations Unies, permettront, dans une large mesure, de dissiper cette angoisse et de vaincre les difficultés de notre époque.

J'espère que cette session prendra des mesures significatives, concrètes et efficaces en vue d'atteindre ces objectifs.

M. SAHLOUL (Soudan) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir de féliciter très chaleureusement l'Ambassadeur Garba du Nigéria de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cette élection témoigne de la confiance que lui porte la communauté internationale et constitue un hommage rendu à son pays, le Nigéria, qui entretient avec le Soudan des relations chaleureuses, étroites et amicales. Nous sommes certains que sous sa conduite les travaux de l'Assemblée seront couronnés de succès.

Je tiens également à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à son prédécesseur, M. Dante Caputo, qui a présidé avec beaucoup de compétence la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais aussi renouveler nos remerciements et notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, qui a déployé des efforts louables pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

L'Assemblée est tout à fait au courant des tout récents événements politiques dont mon pays a été le théâtre. Ces événements visent à modifier la situation de notre pays sur les bases acceptées par notre peuple. Il s'agit du principe de bon voisinage; du règlement pacifique des différends, de la promotion de la coopération mutuelle aux niveaux régional et international; du renforcement des principes de non-alignement; du respect des instruments internationaux et de la solution pacifique de problèmes auxquels notre pays est confronté. A cet égard, il convient de noter que mon gouvernement appuie pleinement les initiatives et les efforts actuellement déployés pour régler, par des moyens pacifiques, les problèmes de la corne de l'Afrique. Nous espérons que ces initiatives apporteront la stabilité et une sécurité accrue dans la région conformément au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat de la région.

La recherche de la paix au Soudan a toujours été et continue d'être l'une des priorités de mon gouvernement. La paix passe, selon nous, par des négociations et un dialogue direct. Ces négociations ont déjà commencé, et nous scuhaitons qu'elles se poursuivent jusqu'à ce qu'une paix durable, l'unité et la stabilité nationales l'emportent dans notre pays.

## M. Sahloul (Soudan)

Le Soudan doit encore faire face à de graves problèmes économiques et sociaux. L'Assemblée a traité, à sa quarante-troisième session, certains des aspects de ces problèmes en adoptant une résolution en faveur d'une aide économique d'urgence au Soudan. Après les pluies et les inondations catastrophiques qui se sont abattues sur le pays, l'Assemblée a adopté aussi une résolution envisageant d'apporter une assistance spéciale afin de régler le problème des personnes déplacées. Comme par le passé, la communauté internationale a accordé la priorité à la plus vaste opération de secours humanitaire dans la région lorsque le Secrétaire général des Nations Unies a lancé l'opération Life-Line au Soudan pour sauver des milliers de personnes des régions du sud du Soudan de la famine et de la mort.

Bien que le Soudan soit reconnaissant au Secrétaire général des Nations Unies et à la communauté internationale de lui fournir cette assistance grandement appréciée dans notre malheur, nous espérons voir se poursuivre les efforts déployés par la communauté internationale pour appliquer les résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session qui demandent le relèvement et la reconstruction des infrastructures détruites par les inondations et les pluies. Cela est conforme aux engagements pris au mois de novembre dernier. On devrait également prévoir une assistance internationale aux Soudanais du sud déplacés à l'est et à l'ouest du Soudan où les produits de base sont disponibles pour leur permettre d'être autonomes. Nous estimons également qu'il convient de maintenir l'assistance fournie dans les domaines médical et sanitaire.

Lorsque nous évoquons le succès remarquable de l'opération survie-Soudan en particulier pour ce qui est de la protection des citoyens dans cette partie du pays d'une famine dévastatrice cet automne, nous ne devons pas oublier les efforts ardus déployés et le rôle éminent joué par M. James P. Grant, Directeur exécutif de l'UNICEF, qui a mené cette opération en tant que représentant spécial du Secrétaire général, et par ses collaborateurs. En fait, l'opération survie-Soudan n'aurait pas connu un tel succès sans la réaction positive et le soutien dont le Soudan a bénéficié de la part des Etats donateurs et de diverses organisations bénévoles, notamment les Etats-Unis d'Amérique, la Communauté économique européenne et le Comité international de la Croix-Rouge.

Mon gouvernement comprend parfaitement la dimension humaine de l'opération survie-Soudan et souscrit pleinement à la nécessité de poursuivre l'effort international tenté pour réaliser les objectifs énoncés dans le Plan d'action de Khartoum. C'est pourquoi ma délégation présentera à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution demandant à la communauté internationale de manifester sa solidarité et son soutien envers l'opération survie-Soudan dans sa prochaine phase qui sera consacrée aux projets de relèvement.

Ces dernières années, nous avons été témoins d'un intérêt renouvelé de la part des deux superpuissances pour les arrangements pacifiques et d'un relâchement des tensions dans les relations internationales. L'intention des diverses parties de résoudre les conflits dans les relations internationales par la voie de négociations pacifiques s'est confirmée. Ce climat international favorable a permis aux Nations Unies de jouer le rôle qui leur incombe avec efficacité et un succès considérable. Les Nations Unies ont apporté une contribution constructive

et précieuse dans ce domaine. On attend cependant davantage de l'Organisation des Nations Unies surtout dans le domaine du renforcement et de la réalisation de la paix et de la sécurité internationales.

Ces nouvelles ouvertures ont permis d'instaurer un climat international favorable à la stabilité, qui exige une mobilisation accrue pour son affermissement. C'est pourquoi le Soudan se félicite des progrès réalisés dans le domaine du désarmement et des propositions concrètes avancées pour réduire les armements. Le Soudan se félicite également des propositions constructives annoncées récemment par les deux superpuissances sur les armes chimiques et sur les armes à moyenne portée.

Au début de ce mois, nous avons assisté à la convocation de la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés au cours de laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté d'importantes décisions visant à renforcer la paix et la prospérité de l'humanité. Tout en accueillant avec satisfaction ces efforts, nous espérons qu'ils se traduiront par des réalisations concrètes qui répondront aux aspirations fondamentales de la communauté internationale d'éviter les dangers des armements et de la guerre. Ce nouveau rapprochement et la coopération politique, culturelle et économique entre des pays et les groupes dotés de systèmes politiques différents conférant un nouvel élan au raffermissement de la paix et de la sécurité internationales, d'autant plus qu'il apparaît évident que les intérêts communs qui unissent les peuples et les pays sont plus forts que les divergences politiques et économiques ou les litiges portant sur des intérêts limités. Ces tendances positives annoncent une nouvelle ère pour l'humanité, et nous sommes certains que tous y contribueront comme il convient.

Depuis la session historique de l'Assemblée générale qui s'est tenue l'année dernière à Genève, et la reconnaissance par la communauté internationale du droit du peuple palestinien à établir un Etat indépendant sur sa propre terre, le peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, et le Groupe d'Etats arabes ont approuvé toutes les décisions de la communauté internationale et les résolutions des Nations Unies afin d'ouvrir la voie à un règlement juste et global au Moyen-Orient.

Pour sa part, Israël continue à défier la communauté internationale et à faire fi des résolutions des Nations Unies. Il en résulte qu'Israël est le principal responsable de la détérioration de la signation et de l'escalade du conflit. En raison de l'intransigeance d'Israël, le problème palestinien, contrairement à

d'autres problèmes dans d'autres régions de tension, n'a fait aucun progrès sur la voie d'un règlement juste et global qui préserverait les droits de toutes les parties.

Ce qu'Israël prétend présenter comme plan d'élection n'est rien d'autre qu'un plan destiné à consolider son occupation qui intensifie chaque jour ses pratiques sanglantes et oppressives contre le peuple palestinien. Les élections sont basées sur l'idée d'une volonté librement exprimée, mais que signifient-elles pour un peuple qui se voit refuser le droit à l'autodétermination?

L'intifada du peuple palestinien en Palestine occupée est le point culminant d'une longue lutte vaillante et courageuse. La volonté du peuple palestinien ne sera pas anéantie par l'occupation israélienne. L'intifada prouve que le déni des droits légitimes du peuple palestinien ne conduira qu'à une impasse. La communauté internationale n'a d'autre choix que d'oeuvrer efficacement pour contraindre Israël à se conformer aux résolutions des Nations Unies relatives à la Palestine et au retrait d'Israël de la terre palestinienne et de tous les territoires arabes occupés.

Mon pays continue de suivre avec une très vive inquiétude les événements sanglants qui affligent le peuple frère du Liban. Toutefois, le récent succès du Comité arabe tripartite qui a convoqué la Chambre des représentants libanaise et la réunion du Comité de sécurité nous donne une raison d'espérer en une perspective d'accord qui aboutira à la paix et à la sécurité au Liban.

La situation qui règne actuellement en Afrique australe nous préoccupe beaucoup. Le Protocole de Brazzaville et les Accords de New York de l'année dernière nous avaient laisser espérer une application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et du Plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Mais le régime de Pretoria manipule l'application du plan d'indépendance et persiste à en violer l'esprit et la lettre en tentant, de façon malveillante, d'affaiblir la position politique de la SWAPO et de s'assurer ultérieurement l'hégémonie et le contrôle sur une Namibie indépendante même après la mise en oeuvre du plan.

L'Afrique du Sud n'a démantelé ni le Koevoet ni la force territoriale de l'Afrique du Sud-Ouest, qui continuent à terroriser le peuple namibien par tous les moyens. Ces brigades spéciales terroristes constituent une réelle et très grave menace à la sécurité des dirigeants, des activistes et des membres de la SWAPO et à leurs activités politiques légitimes.

M. Sahloul (Soudan)

Certaines des lois discriminatoires et répressives les plus notoires sont toujours en vigueur, notamment la loi AG 8. Certains prisonniers politiques sont toujours sous les verrous et l'amnistie est limitée aux Namibiens en exil et ne s'applique pas aux Namibiens se trouvant dans leur pays, ce qui les expose à la menace et à la terreur exercées par l'Etat.

L'Afrique du Sud est déjà en train de manipuler le processus électoral qui se déroulera en novembre prochain pour truquer les élections. Le Voters Registration Act, mis au point exclusivement par le régime de Pretoria, a permis à des milliers de Sud-Africains blancs de s'installer en Namibie et de se faire inscrire sur les listes électorales. Les militaires sud-africains, le personnel de la police et les fonctionnaires du régime colonial qui sont stationnés en Namibie peuvent également se faire inscrire et voter. L'Administrateur général de l'Afrique du Sud a présenté deux lois qui constituent une violation flagrante des principes régissant des élections libres et équitables. Le projet relatif aux élections ne prévoit pas un scrutin à bulletin secret et comporte des lacunes susceptibles de fausser le décompte des voix.

Le projet relatif à l'assemblée constituante porte atteinte et dénie effectivement au peuple de Namibie ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance, de même qu'il investit le Gouverneur colonial, qui est l'Administrateur général, en tant que président de l'assemblée avec droit de veto.

La communauté internationale est obligée, maintenant plus que jamais, de suivre de près le plan d'indépendance pour la Namibie. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans ses résolutions 435 (1978) et 640 (1989). En outre, des fonds et des moyens suffisants doivent être fournis au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) pour lui permettre de s'acquitter de la tâche qui lui est confiée. La réception enthousiaste unanime que le dirigeant de la South West People's Organization (SWAPO), Sam Nujoma, a reçue chez lui cette semaine prouve sans la moindre équivoque le soutien intégral du peuple de Namibie à la SWAPO. Cet appui se reflètera certainement dans les résultats des prochaines élections, si la communauté internationale veille à ce que celles-ci soient véritablement libres et justes.

La situation en Afrique du Sud reste stagnante, en dépit des changements politiques qui sont intervenus. L'apartheid est toujours présente et le gouvernement de Pretoria continue de réprimer de manière agressive la résistance du peuple sud-africain à ce système trop bien connu et reste sourd aux appels lancés de toutes parts demandant la libération de Nelson Mandela et de ses camarades.

Les condamnations ne suffirent pas. Un appui de pure forme à la lutte du peuple sud-africain ne suffira pas. La communauté internationale doit combattre de plein front le régime raciste, appliquer sans restriction les sanctions prises à son égard et l'isoler jusqu'à ce que le peuple sud-africain, sous la direction de ses représentants légitimes, l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC), ait recouvré ses droits légitimes.

La communauté internationale a constaté avec grande satisfaction les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et son secrétaire général, qui ont abouti à un cessez-le-feu dans la guerre longue, féroce et destructrice entre l'Iraq et l'Iran. Cependant, malgré les espoirs et l'optimisme suscités par ce résultat, nous sommes vivement préoccupés par l'absence de progrès dans les négociations entre les deux parties au conflit. Nous demandons aux deux pays de confirmer leurs intentions pacifiques et de répondre de façon positive aux efforts de la communauté internationale représentée par le Secrétaire général des

Nations Unies et de travailler de manière constructive afin de résoudre les complications de la guerre et de régler le conflit de façon globale et définitive par des moyens pacifiques, dans le cadre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité et grâce à sa pleine application. Ceci, à notre avis, est la condition préalable essentielle pour mobiliser les possibilités des deux pays et les orienter vers leur reconstruction et leur bien-être.

Les Accords de Genève sur l'Afghanistan, signés en 1987 par les deux parties à la question afghane, et le retrait subséquent des troupes soviétiques de ce pays nous ont fait espérer que la réconciliation nationale en Afghanistan était imminente, mais celle-ci ne s'est pas produite jusqu'ici. Nous demandons à toutes les parties afghanes concernées de contribuer de façon constructive à la réconciliation nationale et à l'établissement de l'unité sans lesquelles la sécurité, la stabilité, ni la reconstruction ne peuvent être réalisées.

Nous suivons avec attention la récente évolution des événements au Cambodge et demandons à toutes les parties de travailler sincèrement pour atteindre les objectifs qui permettraient de répondre aux aspirations du peuple du Cambodge à l'indépendance, à la souveraineté nationale et à l'unité.

Nous espérons voir le peuple coréen progresser vers la réalisation de ses aspirations à la réunification de sa patrie par des moyens pacifiques, à l'abri de toute ingérence étrangère.

Nous espérons que les initiatives en vue de la réconciliation et de la résolution des tensions en Amérique centrale et en Amérique du Sud créeront une situation propice à la sécurité générale et globale et à la paix, contribuant ainsi à la stabilité et au développement dans la région. Ceci nous amène à parler des dangers auxquels la Colombie est exposée en raison de la guerre qu'elle mène contre les cartels de la drogue. Nous espérons que la communauté internationale appuiera le Gouvernement de Colombie dans ses tentatives d'anéantir le commerce de la drogue, qui constitue une menace à la sécurité et à la stabilité dans la région.

La scène internationale a été le témoin d'un rapprochement entre les deux superpuissances et la paix a été réalisée dans de nombreux points du globe, mais ceci ne se reflète pas dans les domaines de la coopération économique internationale. Nous espérons que les excédents financiers rendus disponibles par un désarmement progressif seront consacrés aux programmes de développement économique et social dans les pays en développement, dans le cadre de la coopération économique internationale.

## M. Sahloul (Soudan)

La priorité dans ce domaine consiste à mettre sur pied un système économique et monétaire international équitable, qui viendrait en aide à ces pays pour surmonter leur retard, leur pauvreté et leur état de stagnation. Ceci ne peut se faire que si la communauté internationale assume pleinement ses responsabilités et fait face aux questions de croissance et de développement dans les pays en développement, animée par une volonté politique ferme. La dette extérieure est le principal obstacle à tout effort en vue de promouvoir la croissance économique. Le Soudan est conscient des initiatives encourageantes prises par certaines pays créanciers pour alléger le fardeau de la dette, mais celles-ci doivent être suivies par des mesures efficaces en vue d'accélérer les flux financiers en direction des pays en développement, permettant ainsi de soutenir leurs efforts de développement nationaux et d'accroître leur capacité économique. Ces mesures sont nécessaires pour reconstruire les économies des pays en développement et pour permettre à ceux-ci de rembourser leur dette, en encourageant une coopération plus ample et plus globale au profit tant des pays débiteurs que créanciers.

Le concept d'une coopération économique et technique est devenu partie intégrante de la conscience politique générale dans les pays en développement. Le paysage changeant de l'économie internationale offre des possibilités de coopération dont doivent tirer parti tant les pays riches que les pays pauvres, au bénéfice des uns et des autres. Des efforts doivent être déployés pour limiter le flux net des ressources depuis les pays en développement vers les pays développés et les institutions financières multilatérales, privant ainsi les pays en développement de ressources dont ils ont un besoin vital. La chute progressive sur le marché international des prix des produits de base préoccupe vivement les pays en développement et nous espérons que la création du Fonds commun pour les produits de base établi en juin dernier contribuera à améliorer l'état actuel du commerce des produits de base. Le Soudan accueille avec satisfaction le Système global de préférences commerciales et considère qu'il est nécessaire de renforcer le mécanisme de ce système en faveur des pays en développement, compte tenu en particulier de la tendance actuelle au protectionnisme.

Ayant traversé "les années 80, décennie perdue", les pays en développement voient avec espoir et optimisme s'avancer les années 90, qui seront la décennie de la quatrième Stratégie internationale du développement, lorsque les leçons du passé aideront véritablement à mettre au point de nouveaux concepts de la solidarité

économique internationale. Nous attendons avec intérêt la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale ainsi que la Conférence de Paris des Nations Unies sur les pays les moins avancés, que nous considérons comme des pas importants vers l'instauration d'une solidarité entre pays riches et pauvres en vue du développement, de l'élimination de la pauvreté ainsi que de la consolidation des fondements de l'autosuffisance.

Nous voudrions attirer l'attention sur la dangereuse situation qui résulte de la détérioration de l'environnement, en particulier sur la désertification, la sécheresse, le déséquilibre écologique, les changements climatiques et la destruction de la couche d'ozone. Nous attirons également l'attention sur les dangers de l'exportation des déchets nucléaires et industriels et de leur déversement dans les pays en développement. Nous demandons à la communauté internationale tout entière, du haut de cette tribune, d'assumer ensemble la responsabilité conjointe du contrôle de la dégradation de l'environnement et de partager cette responsabilité en tenant compte de la nécessité de réaliser un développement soutenu et sans danger pour l'environnement.

Les nombreuses questions importantes et urgentes de l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale et le climat international favorable offrent une excellente occasion à la communauté internationale de confirmer son attachement sincère à la Charte des Nations Unies.

Cela renforcera l'efficacité de l'Organisation et garantira l'établissement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le renforcement de la coopération internationale dans tous les domaines.

Enfin, nous espérons que la présente session sera couronnée de succès et ainsi fera date dans l'histoire de notre effort collectif.

M. KAMIKAMICA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la République de Fidji, je voudrais féliciter sincèrement l'Ambassadeur Garba à l'occasion de son élection au poste élevé de Président de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Son élection unanime est sans aucun doute le témoignage du respect que nous éprouvons pour lui et son grand pays, la République fédérale du Nigéria.

Nous sommes convaincus que, sous sa direction éminente, les travaux de la quarante-quatrième session seront fructueux. Les succès réalisés au cours de la présente session renforceront le climat propice aux relations internationales et souligneront de façon constructive la nécessité de coopérer pour consolider la base d'une paix internationale permanente.

L'Assemblée générale est une réunion de représentants de nations souveraines et, en quelque sorte, un lieu où il est possible de renforcer les échanges et la coopération, d'encourager les progrès économique et social et de promouvoir la coexistence pacifique.

Le monde se trouve maintenant au seuil de la dernière décennie du XXe siècle et nous entrerons bientôt dans un nouveau millénaire. Qu'en est-il de ce siècle quasiment passé? Au cours du XXe siècle, l'humanité a connu deux guerres mondiales, dont l'une devait être "une guerre qui mettrait fin à toutes les autres guerres". Cinquante années se sont écoulées depuis le déclenchement de la seconde guerre mondiale, bien qu'il n'y ait eu que quelques conflits limités et une période de guerre froide, nous avons assisté à un développement massif des arsenaux.

Parmi les réalisations positives se trouvent les progrès phénoménaux dans les sciences et la technologie, permettant à l'homme de se poser sur la Lune et l'amanant à la dernière frontière de l'espace. Les découvertes scientifiques ont contribué à améliorer les conditions de vie, à accroître la production agricole et industrielle et à accroître notre espérance de vie.

Toutefois, l'histoire de l'humanité n'est pas simple et, si la communauté internationale ne réussit pas à surmonter ses problèmes, l'importance de nos réalisations ne sera guère reconnue. A cet égard, nous nous félicitons de voir que

les tensions internationales commencent à disparaître et que des conflits importants qui affectaient certaines régions du monde tendent à se régler - et, dans beaucoup de cas, grâce aux offices du Secrétaire général.

Alors que la guerre entre l'Iran et l'Iraq a cessé, il est tragique de constater qu'un autre pays au Moyen-Orient continue d'être déchiré par les luttes. Jusqu'à quand le peuple du Liban sera-t-il soumis à la violence et à l'insécurité? Les Nations Unies, dans un effort visant à éliminer les souffrances et à faire régner la paix au Liban, ont envoyé ce qui devait être une "force intérimaire", qui s'y trouve maintenant depuis plus de 11 ans. Nous nous félicitons de la médiation du Comité tripartite arabe de haut niveau et nous espérons sincèrement qu'il trouvera une solution durable aux problèmes.

Fidji continue d'appuyer le droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à une patrie tout en reconnaissant le droit d'Israël d'exister en tant qu'Etat à l'intérieur de frontières sûres.

Ma délégation se félicite du retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea qui, nous l'espérons sincèrement, aboutira au rétablissement de la paix et à la reconstruction de ce pays ravagé. Le rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sera crucial à cet égard et la communauté internationale doit l'appuyer pleinement.

Nous notons également avec satisfaction que les deux Corée ont amorcé un nouveau dialogue qui, nous l'espérons sincèrement, saura réduire les obstacles à la réunification pacifique. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, nous croyons que ces deux pays ne devraient pas être privés du droit de faire partie de l'Organisation.

Ma délégation se félicite de la récente évolution de la situation en Namibie. Nous sommes très satisfaits de voir que, après des années de critique et de condamnation internationales, l'Afrique du Sud a enfin renoncé à son intransigeance et accepté de laisser le peuple namibien réaliser le rêve d'indépendance qui lui tient tant à coeur. Nous attendons avec impatience le jour où nous pourrons accueillir la Namibie au sein des Nations Unies.

Ma délégation renouvelle son appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle mette rapidement fin à sa politique odieuse et inhumaine d'apartheid et pour qu'elle octroie au peuple noir de l'Afrique du Sud son droit d'assumer un rôle efficace au sein du gouvernement de son pays. Nous continuerons d'appuyer les mesures

entreprises par la communauté internationale en vue de démanteler l'apartheid en Afrique du Sud, y compris l'interdiction de rencontres sportives avec l'Afrique du Sud.

Nous nous félicitons également des récentes initiatives prises en vue de faire régner la paix et la stabilité en Amérique centrale.

Comme je l'ai dit plus tôt, le XXe siècle pourrait être considéré comme un siècle de guerres mondiales. La création de la Société des nations et de son successeur, les Nations Unies, a montré clairement que l'homme était non seulement attaché à une paix durable mais aussi à la recherche des bénéfices économiques et sociaux pour l'humanité tout atière. Et même si nous recherchons tous sincèrement une paix permanente et sûre, il est paradoxal que ce noble objectif continue de nous échapper.

On prétend que la possession d'arsenaux d'armes nucléaires a créé un régime de paix fondé sur l'équilibre de la puissance nucléaire. Mais l'accumulation des armes nucléaires ne fait que nous rapprocher du gouffre de l'holocauste. C'est pourquoi il importe de continuer le dialogue et les discussions et d'encourager une réduction active des armes nucléaires.

Mon pays s'est engagé à favoriser une paix permanente et sûre dans notre monde. Dans ce contexte, Fidji a toujours appuyé pleinement les activités du maintien de la paix des Nations Unies. Nos troupes se sont jointes à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (UNIFIL), à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP) et, tout récemment, à la police du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (UNGTAG). Vingt-trois de mes compatriotes ont donné leur vie en servant sous le drapeau des Nations Unies.

La décolonisation, l'une des oeuvres remarquables de l'Organisation des Nations Unies, est sur le point de s'achever. Ma délégation se félicite de l'évolution positive de la situation en Nouvelle-Calédonie. Nous sommes convaincus que la France honorera l'engagement qu'elle a pris aux termes de l'Accord de Matignon et accordera au peuple de ce territoire le droit d'exprimer sa volonté en exerçant librement et réellement son droit à l'autodétermination, conformément aux principes et pratiques établis par les Nations Unies.

Toutefois, nous notons avec regret que, lorsque ce jour viendra, M. Jean-Marie Tjibaou, l'un des dirigeants du mouvement d'indépendance en Nouvelle-Calédonie, ne sera pas là pour s'en réjouir. Dans la région du Pacifique, nous avons tous été atterrés par l'assassinat de M. Tjibaou et M. Yeiwene Yeiwene, son adjoint.

M. Tjibaou était devenu une personnalité bien connue dans les couloirs des Nations Unies, où il défendait avec dignité et fermeté la cause de son peuple. Il nous manguera à tous.

Le Pacifique Sud est une région relativement calme et paisible. Nous avons donné suite à un certain nombre d'initiatives pour assurer le maintien de cette situation. Nous avons par exemple oeuvré pour que le Traité faisant du Pacifique une zone dénucléarisée - le Traité de Rarotonga, comme on l'appelle communément - puisse entrer en vigueur. Malheureusement, la France poursuit ses essais nucléaires dans la région. Ses actes ont été vivement condamnés par tous les pays du Pacifique Sud. Lors de la visite rendue à Fidji le mois dernier par le Premier Ministre français, je lui ai rappelé notre préoccupation en ces termes :

"Si je devais vous demander une seule chose, M. le Premier Ministre, ma requête serait très simple. Mettez fin, s'il vous plaît, au programme d'essais nucléaires dans le Pacifique."

Nombre de pays insulaires du Pacifique dépendent presque entièrement de la mer pour leur subsistance. La poursuite des essais nucléaires menace gravement les ressources dont ils dépendent.

Un autre danger menace nos approvisionnements alimentaires et le développement de notre économie : il s'agit de l'exploitation illimitée de nos ressources marines par des flottes de pêche hauturière qui utilisent les techniques de la traîne ou du "mur de la mort". Les membres du Forum du Pacifique Sud sont tous convaincus qu'il faut mettre fin à cette pratique.

Un troisième danger menace notre environnement. Il s'agit du phénomène appelé "effet de serre", ou réchauffement de la planète, qui risque de provoquer une élévation du niveau de la mer et, par là même, l'immersion des îles basses de la région du Pacifique et d'autres régions. La communauté internationale doit se saisir d'urgence de cette question.

La préservation, la protection et la promotion des ressources naturelles des pays de notre région sont des tâches de la plus haute importance pour nous, et s'il nous importe de préserver et de protéger nos propres ressources naturelles, il nous importe encore plus de protéger nos propres ressources humaines, nos populations autochtones et tribales – leurs droits, leurs traditions et leur culture spécifiques.

La communauté internationale s'est déjà saisie de ces questions. Les droits des populations autochtones et tribales sont garantis et protégés en vertu de la Convention concernant les populations autochtones et tribales de 1957, et de la Convention concernant les populations autochtones et tribales dans les pays indépendants de 1989.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur la situation actuelle dans mon pays. A l'origine des deux actions militaires menées dans le pays en 1987 se trouvaient l'inquiétude et la crainte de la population de Fidji quant à son avenir.

Les autochtones fidjiens sont venus s'installer dans les îles Fidji il y a plus de 3 500 ans. Dès le début de la période d'administration coloniale des îles Fidji par les Britanniques, le flux d'immigration était tel que, avant la création de l'Organisation des Nations Unies, la population autochtone fidjienne était devenue minoritaire dans son propre pays.

Après l'abrogation, en octobre 1987, de la Constitution de 1970 et l'instauration d'un gouvernement civil intérimaire, en décembre 1987, une tâche délicate a été entreprise : l'élaboration d'une nouvelle Constitution qui garantirait et protégerait les droits spécifiques de la population autochtone fidjienne tout en tenant compte des droits et intérêts des autres communautés résidant dans le pays.

Le Gouvernement intérimaire a rédigé un projet de constitution. Par la suite, un Comité consultatif et d'enquête sur la Constitution a été créé et a été chargé d'entendre les points de vue de la population sur la nouvelle Constitution. Les

16 membres qui composaient ce comité étaient des personnalités éminentes de Fidji; il y avait parmi celles-ci six Indiens, cinq Fidjiens, quatre représentants d'autres races et un Rotuman, qui occupait le poste de président. Après avoir procédé à des auditions dans tout le pays et examiné les communications écrites et orales qui lui avaient été soumises au cours d'une période de huit mois, et après avoir délibéré pendant trois mois encore sur le contenu de son rapport, le Comité s'est mis d'accord à l'unanimité sur un texte qu'il a présenté au Gouvernement intérimaire. Ce rapport recommande, entre autres, pour Fidji un Parlement composé de deux chambres, une Chambre des représentants comprenant 37 Fidjiens, 27 Indiens, 4 représentants d'autres races et 1 Rotuman, et un Sénat composé de 34 membres choisis parmi les chefs et les personnalités éminentes d'autres communautés.

Le Gouvernement intérimaire a publié, au début du mois de septembre, le rapport du Comité consultatif et d'enquête afin que le public en soit informé. Le <u>Fidji Times</u>, le seul quotidien indépendant britannique paraissant à Fidji à l'époque, dit dans un de ses éditoriaux :

"Le Comité consultatif et d'enquête a publié un rapport généralement équilibré après avoir mené une enquête approfondie dans tout le pays. Il n'apportera certainement pas satisfaction à tout le monde, mais le Comité a présenté, en respectant son mandat, un ensemble de solutions de compromis qui pourront être acceptées, espère-t-il, par les différentes communautés...

Il reconnaît que cet ensemble de solutions est loin d'être parfait

- c'est pourquoi il recommande un nouvel examen dans un délai de sept ans,
mais insiste pour que ce rapport soit considéré maintenant comme un document
applicable, et c'est ce qu'il est, un document applicable."

Le Gouvernement intérimaire examine actuellement le rapport et les recommandations du Comité indépendant et multiracial consultatif d'enquête sur la Constitution. Le Gouvernement intérimaire s'est engagé à garantir et à protéger les droits de la population autochtone fidjienne grâce à une représentation majoritaire au Parlement et à faire en sorte que la nouvelle Constitution garantisse et protège sans réserve les droits fondamentaux et les libertés fondamentales de tous les citoyens de Fidji.

La solution du problème concernant la Constitution dans mon pays est une question qui doit être résolue par le peuple lui-même. C'est ce à quoi nous nous employons. L'un des piliers des relations internationales repose sur le principe

M. Kamikamica (Fidji)

de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. L'ingérence de l'extérieur, comme on a pu le voir ailleurs, ne facilitera pas le règlement prompt et acceptable de la situation à Fidji.

Enfin, alors que nous sommes au seuil d'une nouvelle décennie et que nous allons bientôt entrer dans un nouveau millénaire, ma délégation et mon pays espèrent sincèrement que nous pourrons venir à bout des nombreuses difficultés auxquelles nous devons maintenant faire face. Nous espérons également que tous les pays du monde, grâce à des relations fondées sur la compréhension, la bonne volonté et l'amitié, pourront s'unir et oeuvrer ensemble pour encourager la coopération internationale, faciliter le développement économique et social et jeter les bases d'une paix permanente et durable pour nous et pour les générations à venir.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Qu'il me soit permis de rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. BROCHAND (France): Dans l'intervention qu'il vient de prononcer, le représentant de Fidji a cru devoir mettre en cause mon pays à propos des essais nucléaires souterrains auxquels la France procède sur son territoire en Polynésie. Ma délégation tient à rappeler une nouvelle fois que les expérimentations nucléaires françaises - souterraines, je le répète - ne portent en rien préjudice ni aux intérêts des Etats de la région, ni à la santé des populations qui y vivent, ni à l'environnement, comme plusieurs missions scientifiques internationales ont pu amplement le vérifier sur place. Les études que ces missions ont réalisées sont d'ailleurs à la disposition de tous. Puisque le représentant de Fidji a également bien voulu citer les propos que lui-même a tenus au Premier Ministre du Gouvernement français lorsque celui-ci a récemment visité son pays - visite dont je me plais d'ailleurs à souligner qu'elle s'est déroulée dans un excellent climat d'amitié et de coopération -, je me permets de rappeler à mon tour au représentant de Fidji, qu'en réponse à ses propos, M. Rocard, le Premier Ministre du Gouvernement français, a fourni aux autorités fidjiennes les mêmes assurances sans réserve que je viens moi-même de réitérer.

M. KAMIKAMICA (Fidji) (interprétation de l'anglais): Pour ma délégation, le maintien de la vie et la préservation de notre environnement sont tout aussi importants que des considérations de sécurité. La position de ma délégation se fonde également sur des rapports scientifiques établis par trois groupes d'étude scientifique indépendants qui ont eu l'autorisation d'étudier Mururoa. Nous considérons que le Gouvernement français devrait donner l'autorisation, pour le bien de la région du Pacifique Sud, de procéder à une nouvelle étude scientifique sous les auspices des Nations Unies.

La séance est levée à 19 h 55.